

Le PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe
174, rue St-Germain

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Blais
62, rue de la Cathédrale

43e ANNEE (1904) No 50

RIMOUSKI, 28 MARS 1947

Abonnement : \$1.00 par année

La question de la dîme

Comme les changements de sites d'églises et de cimetières dans nos campagnes, les modifications apportées autrefois, sous le régime français en particulier, à l'obligation de la dîme donnèrent lieu à bien des querelles, non seulement au sein des corps publics mais même jusqu'à la cour de Versailles.

C'est qu'alors notre pays était véritablement une colonie et il fallait que la plus minime de ses difficultés fût réglée, en définitive, à la cour. De là, des correspondances à ne plus finir entre intendants et ministres, parfois même pour une place de banc dans l'église.

On conçoit que la dîme était un sujet qui tenait au cœur du clergé et des habitants des paroisses et que toute modification la touchant était de nature à créer des ennemis de toute nature aux autorités civiles et religieuses.

L'institution de la dîme remonte à l'année 1663. Jusque là, les missionnaires desservant le pays étaient entretenus aux frais des compagnies qui jouissaient du privilège de la traite des fourrures et par des dons volontaires des fidèles.

Mgr de Laval ayant érigé le Séminaire en mars 1663 et lui ayant attribué les dîmes qui pourraient être établies par le roi, Louis XIV confirma cette érection en avril et ordonna "que toutes les dîmes, de quelque nature qu'elles puissent être, tant de ce qui naît par le travail des hommes que de ce que la terre produit d'elle-même, se paieront de treizième et seront affectées à l'entretien du séminaire". Le séminaire, ajoutait le prélat, jouira de "la totalité des dîmes, grosses et menues, anciennes et nouvelles, de tous les fruits généralement quelconques, et sans aucune distinction, qui proviendront de toutes les terres de la Nouvelle-France."

Naturellement, il y eut de vives protestations. Mgr de Laval dut expliquer que par l'expression "travail des hommes" on n'avait voulu dire rien autre chose que le "labourage des terres" et qu'il ne s'agissait nullement d'exiger la dîme des légumes, des fruits, des bois, etc., comme on le croyait, mais seulement des grains.

Ce ne fut qu'à l'automne de 1667 que la dîme commença à se payer régulièrement. Les habitants étaient obligés de la payer en grain battu, vanné et rendu aux presbytères. Elle était réduite du treizième minot au vingt-sixième.

Douze ans plus tard, d'après l'édit royal qui en confirmait l'institution, la dîme fut payable aux curés d'office, et non plus au séminaire.

Il était entendu que la portion congrue de chaque curé devait être de 500 livres, c'est-à-dire \$300.00 de notre monnaie d'aujourd'hui. Si la dîme n'était pas suffisante pour former la portion congrue, on y ajoutait un supplément réglé par le conseil et payé par le seigneur et les habitants de la paroisse. Cela n'était guère pratique. Aussi, plus tard, le roi alloua-t-il une somme de 8.000 livres à prendre sur le revenu public pour compléter au besoin la portion congrue. Tout alla bien pendant quelques années, mais le roi, manquant d'argent, retrancha les 8.000 livres et abandonna le clergé aux seules ressources de la dîme.

Le nombre des paroisses augmentant et la pauvreté régnant dans chacune d'elles, la dîme seule ne suffit bientôt plus à faire vivre les curés, dont bon nombre abandonnèrent leurs cures. Il fallait pourtant trouver des ressources pour faire vivre les curés. Un projet de retour au "treizième minot", plutôt qu'au vingt-sixième, ne se réalisa pas.

En outre, à cette époque, on diminuait le "labourage des terres" pour se livrer au commerce et à l'industrie. Alors, les curés voulurent bénéficier, eux aussi, de l'industrie et du commerce et réclamèrent "toutes les dîmes de quelque nature qu'elles puissent être", tant de ce qui naît par le travail des hommes "que de ce que la terre produit." Comme en 1663, ils prétendaient donc avoir droit à la dîme du lin, du chanvre, de la laine, du foin, des jardinages. L'un d'eux se chargea de promulguer ce désir du clergé. Ce fut M. Boulard, curé de Beaufort, avec le concours de son voisin, l'abbé DuFournel, curé de L'Ange-Gardien.

Dans l'automne de 1705, ils annoncèrent en chaire qu'à l'avenir ils exigeraient la dîme de tous les produits de la terre. Leur prône fit sensation. On ne parlait que de cela, non seulement dans ces deux paroisses mais partout ailleurs.

Le procureur général du conseil supérieur, Ruette D'Auteuil, convoqua une séance spéciale du Conseil. Il y fit une charge à fond de train contre les curés Boulard et DuFournel. Ce D'Auteuil (François-Madeleine-Ruette), contrairement à son père (Denis-Joseph), n'était pas très favorable au clergé et en voulait surtout aux Jésuites. Il était d'autant plus animé contre les partisans de la dîme que lui et ses proches avaient dans le pays de vastes propriétés foncières. Il concluait sa charge en priant le Conseil d'obliger les curés de Beaufort et de L'Ange Gardien de venir "rendre compte de quelle autorité ils avaient fait ces publications", et de leur défendre ainsi qu'à tous les autres curés de "ne rien innover par rapport au paiement des dîmes." Enfin, il priait le Conseil de "défendre à tous les habitants de payer d'autres dîmes que celles des blés de toutes sortes de grains, comme on avait toujours fait dans le passé".

Le Conseil donna raison à D'Auteuil sur toute la ligne et somma le curé Boulard de venir s'expliquer. Il y vint et présenta un mémoire dans lequel il s'efforçait de prouver que les curés ne pouvaient subsister avec la dîme telle qu'elle avait été établie. D'Auteuil répondit à ce mémoire en concluant avec autorité qu'il n'y avait aucune raison d'innover dans la nature des dîmes.

Le sort des deux curés Boulard et DuFournel était d'ores et déjà décidé. Un décret du Conseil ordonna que les dîmes seraient désormais prélevées "selon l'usage observé jusqu'à présent."

Le clergé canadien fit appel au roi, comme il devait, en ce cas, en avoir droit. Un long mémoire fut envoyé à la Cour dans lequel on suppliait Sa Majesté d'ordonner que la dîme fut le "treizième" et couvrit tous les produits de la terre. Le clergé était en parfait accord avec son évêque, Mgr de Saint-Vallier, qui jusque là avait travaillé à, au moins, faire mettre la dîme au "13e".

Au reçu du mémoire à Versailles, le procureur général D'Auteuil était en France. Il alla naturellement plaider contre les prétentions du clergé. Et il gagna de nouveau son point. Le roi ordonna que la dîme fut laissée dans l'état où elle était. Le clergé perdit définitivement sa cause.

Moins chanceux par la suite, le procureur général D'Auteuil fut bientôt sous le coup de graves accusations et dut repasser en France pour se justifier, mais sans y réussir. L'intendant Baudot n'avait pas craint de lui donner un certificat de manque de probité. D'Auteuil avait perdu la confiance du public. La Cour révoqua sa commission de procureur-général qui datait de juin 1680.

FUSTEL.

Petites choses de l'Histoire

Visites royales

A la session de 1859, le parlement du Canada uni vota une adresse à la reine Victoria, l'invitant à visiter le pays et à présider à l'inauguration du pont Victoria, considéré à cette époque comme un chef-d'œuvre de génie. Le président de l'Assemblée législative, M. Henry Smith, fut dépêché à Londres spécialement pour déposer la requête entre les mains de la souveraine. Ne pouvant se rendre à cel-

te invitation, Victoria consentit toutefois à ce que son fils le Prince de Galles, le futur Edouard VII, vint présider cette manifestation. Il était réservé au roi Georges VI et à la reine Elizabeth de passer pour la première fois la mer — en qualité de souverains britanniques — pour visiter leurs sujets canadiens.

Police et "veilleurs"

L'organisation de la police était assez rudimentaire dans les villes de la province de Québec, il y a un siècle. A Québec et à Montréal, des surveillants parcouraient les rues durant toute la nuit et évaluaient les heures ainsi que les demi-heures. Lorsque des troubles survenaient, ils agitaient



L'hiver 1947 aura été chez nous fort bénin. Aucune de ces grandes tempêtes qui caractérisaient nos hivers d'autrefois ne l'a marqué. Quelques vagues de froid intense et quelques copieuses bordées de neige ne nous ont guère incommodés, au contraire! La photo ci-dessus — partie du jardin de l'hôtel de ville — nous a conservé le souvenir d'une des dernières giboulées de mars.

Photo J. L. Lévesque.

Quelques vestiges de l'hiver



Sur la place du Palais de Justice

Reconnaîtra-t-on notre Monument des Braves dans cette bizarre photo qui ne laisse voir qu'une partie de la statue de bronze, au milieu de branches enneigées? Il a fallu l'ingéniosité fantaisiste d'un amateur assez subtil pour capter en pareille posture le monument, qu'on pourrait croire enfoui quelque part dans un bois...

une crécelle et leurs compagnons accouraient. De même, lorsque des incendies se déclaraient, ils donnaient l'alarme en criant à tue-tête: "Fire! Fire!" car ces messieurs ne parlaient que l'anglais.

Aimés, puis détestés

Lors de la session de 1858, le célèbre chef des insurrectionnistes du Haut-Canada, William Lyon Mackenzie, prit sa retraite. Elle suscita peu de regrets. Car sa carrière avait suivi la même courbe que celle de Papi-neau, qui avait tant déçu les espoirs de ses compatriotes après son retour d'exil. Autant les deux hommes avaient semblé, avant la révolution de 1837, travailler pour le bien des humbles, des déshérités, et lutté pour obtenir des réformes profondes dans un système politique qui visait à l'oppression des petits, autant après leur retour dans la vie publique ils se montrèrent égoïstes, butés, détestables, s'acharnant uniquement sur ceux qui poursuivaient leur œuvre de réforme au parlement. Aussi, leur départ de la chambre causa-t-il un profond soulagement dans la population.

Un bon conseil

Lorsque M. de Tracy arriva en Nouvelle-France, les Hurons lui présentèrent des cadeaux et lui exprimèrent leur joie de ce qu'enfin la France allait mettre les Iroquois à la raison. L'un des orateurs, en présentant les cadeaux, fit remarquer que le chef d'armée avait une figure trop douce et que les avantages de sa personne n'effraieraient pas les ennemis. Il lui conseilla, s'il voulait réussir dans sa guerre contre l'adversaire, de se noircir le visage avec de la suie afin de le mettre en déroute. On ne dit pas si Tracy mit ce conseil en pratique...

Ce port de Brest, au Labrador

Dans ses récits de voyage, Cartier parle souvent du port de Brest, situé sur la côte du Labrador. Il s'y arrêta, en fit une bonne description et s'y plut volontiers. Une autorité déclare: "Jestime que Brest contint à certains moments deux cents maisons, sans compter les magasins et peut-être 1.000 habitants en hiver, chiffre qui triplait en été. Brest fut à l'apogée de sa prospérité vers l'an 1600, mais quelque trente ans après la tribu entière des Esquimaux fut extirpée ou bannie de cette région; après quoi, Brest commença à décliner et, vers la fin du siècle, son nom fut changé en celui de "Bradore".

Les "quarante noyés"

On entend souvent parler de la légende ou de la tragédie réelle des "quarante noyés".

Comme il arrive souvent dans ces circonstances, les quarante noyés n'étaient que trente-neuf. Le drame se produisit le 14 mai 1819, alors qu'un navire transportant une soixantaine de voyageurs fut renversé dans le fleuve Saint-Laurent, en face de l'île Saint-Paul, par une terrible bourrasque. Cette hécatombe donna lieu, suivant la tradition, à une complainte que nos pères chantaient et que maints vieillards connaissent encore.

Dr SAP.

Le "père des brise-glaces"

A cette saison où les brise-glaces s'efforcent de débarrasser le fleuve de son épaisse carapace de glace afin de hâter l'ouverture de la navigation, il est intéressant de jeter un coup d'oeil en arrière et de se reporter, par exemple, à l'année 1877 quand le "Northern Light", qui fut l'ancêtre de nos brise-glaces modernes, fouillait de peine et de misère le détroit de Northumberland, où furent faites les premières expériences de la navigation d'hiver.

Dans un vieux numéro de l'"Opinion Publique", nous voyons une gravure de ce steamer exécutée d'après un croquis pris sur les lieux mêmes, près de la côte de Pictou, en Nouvelle-Ecosse. Cette gravure représente le "Northern Light" au milieu des glaces du Golfe, entre la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard. On y voit le navire encastré, pour ainsi dire, dans un amas d'énormes morceaux de glace qu'il fouille et rejette de chaque côté de son étrave.

C'est bien là le père de nos brise-glaces! Le steamer avait déjà fait, plusieurs fois, la traversée du détroit dans les mêmes conditions. Il avait même subi plusieurs accidents, mais il avait, chaque fois, été remis en bon état pour continuer son service. Cet hiver-là, députés et sénateurs des provinces maritimes avaient fait la traversée sur le "Northern-Light" pour se rendre à Ottawa et s'étaient déclarés des plus satisfaits de l'expérience.

Un journal de la Nouvelle-Ecosse donna, en 1877, un compte rendu de l'avant-dernier voyage saisonnier du "Northern Light", voyage qui, disait-il, "fut un grand triomphe pour le constructeur", M. Sewell. Le steamer avait dû, tout d'abord, être échoué pendant quatre jours pour subir des réparations, à la suite d'un accident. Pendant ces quatre jours, il fit un froid intense. Lorsque le navire fut à mi-flot, la glace avait une épaisseur de quinze pouces et toutes les banquettes étaient solidement liées entre elles, de sorte qu'on pouvait circuler sur la glace en voiture. Malgré cela, le bateau, une fois son avant plongé, perça lentement le lit solide de quinze pouces de glace jusqu'à la "grande eau" à deux milles de distance, en maintenant une vitesse régulière de quatre milles à l'heure.

Ajoutons que pendant cette saison le "Northern Light" fit dix de ces traversées, dont plusieurs dans les conditions les plus difficiles à cause de l'accumulation inusitée des banquettes et de fortes tempêtes qui, un jour, forcèrent le capitaine de mettre à la cape.

Il y a soixante-dix ans que furent faites ces premières expériences en vue de la navigation d'hiver. Depuis, les brise-glaces ont été bien perfectionnés, et ils n'ont jamais cessé, chaque printemps, de hâter l'ouverture de la saison de navigation, partout où sont requis leurs services, notamment entre Québec et Montréal, où l'on connaît le profitable travail qu'ils font à partir des débuts de mars.

Serge DUHAMEAU.

Le lâche assassinat du grand Cavalier de La Salle

Parmi les éphémérides historiques du mois de mars, il n'en est pas de plus tragique et de plus triste que celui du 18 mars 1687. C'est ce jour-là qu'un des plus grands explorateurs du monde fut lâchement assassiné par l'un des membres d'une expédition qu'il avait organisée pour fonder un établissement aux bouches du "père des fleuves", le Mississipi, dont il avait eu la gloire de descendre le cours l'année précédente.

Cavelier de La Salle, voyageur intrépide et habile colonisateur, peut être considéré comme le véritable fondateur de la Louisiane. Arrivé au pays en 1666, il se mit aussitôt à défricher un fief que les Sulpiciens lui concédèrent au-dessus du Saül Sainte-Marie.

Dès 1669, de La Salle commença ses explorations. Accompagné des Sulpiciens, Dollier de Casson et Gallinier, il remonta le Saint-Laurent, le lac Ontario, la rivière Niagara et le lac Érié. Là, il se sépara des deux Sulpiciens et continua sa course sur l'Ohio. Après quelques jours de navigation, ses hommes refusèrent d'aller plus loin et de La Salle rebrousse chemin.

Après avoir obtenu des lettres de noblesse, la seigneurie et le fort de Cataracou, qu'il nomma Frontenac, de La Salle établit un comptoir à Niagara et lance sur le lac Érié, au chant du "Te Deum", le "Griffon", petit vaisseau de 60 tonnes qu'il vient de faire construire. Puis, accompagné du chevalier de Tonti et du Père Hennepin, il se dirige vers le lac Huron, s'engage dans le lac Michigan et parvient à la rivière des Illinois où il érige les Fort Contrecoeur, nom caractéristique qui démontre le découragement de ses gens. Mais, loin de se laisser décourager, il retourne à Cataracou et organise une nouvelle expédition. Le 9 avril 1682, il atteint l'embouchure du Mississipi où il fait planter une grande croix et érige une colonne avec cette inscription: "Louis le Grand, Roi de France et de Navarre, règne le 9 avril 1682." Il appelle cet immense territoire la Louisiane en l'honneur de Louis XIV.

Entré en France, de La Salle réussit à obtenir quatre vaisseaux et cent



Deux autres monuments de neige parmi ceux que l'on voit dans la cour du Juvénat des Frères du Sacré-Coeur, à Rimouski, et qui ont été fabriqués par d'habiles amateurs juvénistes. A gauche: le buste du Fondateur, le Père André Cointre. — Cidessus: un igloo.

soldats pour aller fonder un établissement aux bouches du Mississipi. L'expédition entre dans le golfe du Mexique le 24 juillet 1684 mars dépasse le Mississipi sans le savoir et va atterrir à la Baie Saint-Bernard, soit à cent milles à l'ouest de l'endroit où on voulait débarquer. Après avoir construit le Fort Saint-Louis, de La Salle repart pour aller à la découverte du grand fleuve. La mésintelligence s'étant mise parmi les hommes, on en vient aux dernières extrémités. Morengre, neveu de La Salle, est assassiné. Comme ce dernier est à faire des recherches, il tombe lui-même sous les balles de lâches assassins, le 18 mars 1687.

Sa mort fut l'un des crimes les plus lâches dont l'histoire conserve le douloureux souvenir.

CALMET.

Me Edouard Biron

Un membre éminent de l'Ordre des Notaires vient de disparaître dans la personne de Me Edouard Biron, chef d'une grande étude de Montréal, décédé le 21 mars à l'âge de 68 ans. Cet ancien président de la Chambre des Notaires était l'un des hommes les plus sympathiques et distingués de notre époque, l'un des esprits les plus cultivés du Canada français. L'Université de Montréal lui rendit hommage il y a quelques années, en l'honorant du titre de docteur en droit. Sa mort laisse un vide douloureux, notamment dans la profession notariale et dans la haute société mont-réalisée.

Nous prions madame Biron et la famille en deuil d'agréer l'hommage de nos sincères condoléances.

Au Club Rotary

Visite de la centrale Diesel-électrique

Lundi le 24 mars avait lieu à l'hôtel Georges VI la réunion hebdomadaire du club Rotary sous la présidence de Léo Doyon. René Dupuy, ingénieur civil, fut introduit comme nouveau membre. On souhaita la bienvenue à Charles Demers, Rotarien visiteur, de Rivière-du-Loup, et à Charles Greenfield, l'invité de Jos Drolet.

Après le commentaire des nouvelles écoulées, par C.M. Christensen, les Rotariens furent invités par Tom Bernier, vice-président de la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent, à visiter la centrale Diesel-électrique dont l'installation fut terminée en janvier pour remédier à la pénurie d'eau dans la rivière Métiis. L'énergie mécanique est fournie par deux moteurs Diesel de 1600 chevaux-vapeur chacun. Leur poids respectifs est de 60.000 livres.

A Baie-Comeau



Photo prise à Baie-Comeau dimanche le 16 mars, lors du Festival sportif, immédiatement après la remise des trophées aux vainqueurs du concours de ski, M. André Talbot, de Baie-Comeau, à droite, et, à gauche, M. Armand Bernier, de Rimouski.

Chaque moteur est de 16 cylindres en V, dont l'allègement est de 8 3/4 pouces et la course 10 1/2 pouces. Les moteurs tournent à 720 révolutions par minute. Ils consomment chacun 50 gallons d'huile à l'heure. Leur refroidissement demande 1200 gallons d'eau à la minute.

Cette installation motrice, faite à la course et dans des conditions difficiles en plein hiver, a sauvé Rimouski et la région d'une situation presque tragique. Il convient de donner aux techniciens et aux ouvriers qui y ont participé le crédit d'un effort remarquable couronné de succès, au prix de lourdes fatigues.

Le Père de la Rive Sud, Guillaume Couture

Les populations lévisiennes s'apprêtent à des fêtes grandioses qui auront lieu à Lauzon pendant cinq jours, du 22 au 26 juin, pour commémorer le 3e centenaire de l'établissement du premier pionnier de la rive sud.— Guillaume Couture est une figure nationale qui mérite dans l'Histoire canadienne une place aux côtés de Champlain, du Père Jogues et de René Goupil.— Héros, martyr, ambassadeur, bâtisseur de pays.— Préparatifs d'un programme d'envergure.— Costumes d'époque pour les dames et jeunes filles.

Allocution de M. l'abbé Achille Couture, du collège de Lévis.

Lévis.— (De la Tribune de Lévis). — Les membres du Comité des Fêtes du Tricentenaire de la Rive Sud se sont encore réunis mercredi soir, le 19 mars, pour continuer la préparation des fêtes grandioses du mois de juin.

A l'exception du Comité de Réception, tous les comités étaient représentés soit par leur président ou un membre délégué. L'assemblée était sous la présidence de M. Pierre-E. Ruel, président-conjoint.

Tous les membres sont enthousiastes dans l'élaboration d'un programme qui surpassera en éclat tout ce qui s'est vu jusqu'ici sur la rive sud. Les différents comités ont eu une assemblée pour leurs membres respectifs au cours de la semaine précédente et ont fait rapport au comité général du résultat de leurs délibérations.

Le comité de Démonstration a déjà un beau travail en formation pour chaque jour de célébration et les membres présents furent unanimes à féliciter leur dévoué et actif président, M. Arthur Massé, et leur secrétaire, M. Camille Forques, pour le travail accompli à date.

Madame Alfred Couture, de Lévis, qui, conjointement avec d'autres dames de Lévis, a eu la bienveillance de se charger de la confection des costumes historiques, a fait voir aux membres plusieurs très beaux modèles du 17ème siècle que les dames

et les jeunes filles de la rive sud seront appelées à porter dès les premiers beaux jours du printemps. Ce sera une réclame efficace et un excellent moyen de propagande si les comités féminins dans les magasins de la rive sud portaient ces costumes à la mode du temps de Guillaume Couture, ce qui inciterait toute la gent féminine lévisienne de la imiter et contribuerait beaucoup à rendre consciente toute la population de Lévis de l'obligation qu'elle doit assumer de coopérer par tous les moyens possibles au succès des fêtes. Des pancartes seront distribuées dans tous les endroits les plus fréquentés de Québec et de Lévis montrant un modèle de ces costumes.

Le Comité de Décorations représenté par M. Vallières, de Lauzon, suggère que l'on fasse une campagne pour que toutes les maisons éclairées sur le parcours des rues principales de la rive sud soient décorées et, tous les soirs pendant les fêtes, illuminées en séries de couleurs. Les rues principales devront aussi être illuminées de la même manière. Chaque comité soumit ses suggestions pour le meilleur fonctionnement de tous les comités et fit rapport au trésorier-adjoint, M. Henri de Cazes, de l'estimé de leur budget de dépenses, ce qui permettra au Comité des Finances de dresser un plan financier.

Guillaume Couture premier colon de la Rive Sud

(Causerie prononcée le 15 mars 1947 au poste C.H.L.T. de Sherbrooke par M. l'abbé Achille Couture, professeur au Collège de Lévis et vice-président conjoint du Comité des Fêtes du 3e Centenaire de la Rive Sud).

Chers cousins et cousines de Sherbrooke,

Chers auditeurs,

Mon premier mot en sera un de reconnaissance envers la direction du poste que vous écoutez en ce moment. Soucieux de son rôle efficacement éducatif, le poste C.H.L.T. consacre ce quart d'heure à l'histoire d'un héros obscur que les manuels devraient placer sur le même palier que les Jogues et les Champlain. Mais, ce héros, il est l'une des nombreuses perles ignorées dont parle le poète Fréchette, Guillaume Couture, car c'est de lui qu'il s'agit, est un de ces grands noms cachés et relayés aux oubliettes. Mais heureusement, un historien s'est trouvé qui l'a ressuscité et lui a préparé la niche spéciale qui lui revenait de droit au frontispice de notre glorieuse histoire. Tout fier de me compter parmi ses descendants, je veux aujourd'hui à sa mémoire rendre un faible, il est vrai, mais sincère tribut d'hommages. Nous saluons en lui l'une de nos grandes figures nationales, car il fut un martyr, il fut un ambassadeur idéal, un bâtisseur de pays.

Martyr, il le fut, et c'est l'histoire qui nous l'enseigne, lorsque, pendant de longues semaines de captivité chez les sauvages Iroquois, en compagnie des Pères Jogues et René Goupil, il endura les mêmes supplices qu'eux et pour les mêmes motifs. Comme eux, il eut à souffrir tous les tourments dont la haine iroquoise assoiffée de sang les affligea avec une rage satanique. Leurs corps tout sanguinolents et demi-morts n'ébranlaient même pas la sensibilité de ces brutes qui s'ingéniaient à torturer leurs pauvres prisonniers français. Puis, lorsque leur invention avait épuisé toutes ses possibilités en moyen de supplices, les enfants venaient exercer sur ces pauvres loques humaines leur futur métier de bourreau. Il fallait bien qu'ils s'habituaient à torturer leurs victimes, ces petits, qui, devenus adultes devaient exceller d'autant plus dans l'art de la guerre qu'ils seraient plus cruels envers leurs prisonniers. Quelques-uns des horribles tourments qu'eut à souffrir Guillaume Couture, "le bon Voila", brièvement indiqués, Guillaume" comme on le qua-

liait communément. En voilà déjà assez pour l'extraire de la foule anonyme et lui assurer l'admiration de l'histoire. Mais il y a plus, et beaucoup plus. Nous trouvons en lui au milieu de ses tourments, une noblesse d'âme et de cœur, un amour de Dieu et des âmes qui le grandissent jusqu'aux proportions atteintes par ses compagnons d'infortune. N'a-t-il pas vécu et souffert en compagnie d'hommes que l'Eglise a placés sur les autels : Jogues et Goupil ? N'a-t-il pas enduré les mêmes souffrances qu'eux et pour les mêmes motifs ? Ces motifs, son biographe les rappelle dans cette phrase du Père Jogues qu'un jour, en face de la mort, le cœur et les lèvres de notre héros poussèrent spontanément : "Je souffrirai volontiers le feu et la rage de ces tigres pour l'amour de Jésus-Christ." Voilà, chers auditeurs, l'esprit qui animait cette grande âme, le même qui a soutenu les martyrs de tous les temps. Cependant, la divine Providence ne lui a pas réservé la mort qui échet à ses compagnons de voyages et de tortures. Le coup de tomahawk final, qui a procuré le Ciel à ses compagnons et les a hissés au sommet de la Gloire en les plaçant sur les autels, lui fut refusé. La Sagesse divine le réservait à d'autres grandes et nobles tâches. Deux fois, il sauvera la colonie d'une guerre d'extermination suscitée par l'astucieux des Iroquois.

Mais, son grand œuvre national, celui qui l'a fait passer à la postérité et témoigne toujours de sa grande valeur d'homme, bâtisseur de pays, il s'élève au grand jour, couvre tout le rocher en face de Québec et dévale même dans la plaine adjacente, je veux parler de toute la côte lévisienne et des villes florissantes qu'elle fonde. En effet, l'an 1647 vit s'élever à "l'anse des Sauvages", aujourd'hui Lauzon, la première habitation permanente sur cette rive du St-Laurent, c'était celle de Guillaume Couture, premier colon de la Rive-Sud, Pointe-Lévy. Son oeil de précurseur a vu juste. L'unique maison-forteresse du hardi et courageux pionnier ne tarda pas à centrer tout un village paisible et prospère.

Les années, les décades ont passé. La paroisse Saint-Joseph de Lauzon a vite comblé l'"Anse des Sauvages". Elle a rapidement escaladé les hauteurs et maintenant, elle range sur la falaise de Lévis une ville prospère qui ose affronter Québec solidement assise sur son rocher. De nombreuses paroisses bien organisées, plusieurs institutions florissantes et d'actives industries proclament bien haut les dons de bâtisseur de villes et de pays dont la Providence avait enrichi le clairvoyant pionnier de la Pointe-Lévy.

C'était en 1647, nous sommes en 1947. Trois siècles ont passé. Les villes qu'il a fondées, toute la nombreuse et belle famille qui lui doit la vie, la famille Couture, s'unissent pour chanter la gloire de leur fondateur et de leur père. Les 22-23-24-25 et 26 de juin prochain seront des jours de fêtes à Lévis et à Lauzon, jours marqués de réjouissances inoubliables destinées à renflouer la mémoire de ce héros national que fut Guillaume Couture. Tous les Sherbrookoïses y sont cordialement invités, entraînés qu'ils seront par vous, cousins et cousines Couture. Nous vous attendons tous à ces grandes fêtes familiales et patriotiques de juin 1947. Là, la grande famille Couture et les populations des villes de la Rive-Sud chanteront la grandeur et la gloire du martyr, de l'ambassadeur, et du bâtisseur de pays que fut le noble, l'héroïque Guillaume Couture.

Communiqué

La campagne annuelle de souscription de la Croix-Rouge bat actuellement son plein dans les villes et villages de la province.

Dans le comté de Rimouski, à cause du mauvais état des routes et de l'impossibilité d'atteindre tout le monde, vu les difficultés de circuler entre les différentes paroisses, le conseil d'administration de la Croix-Rouge de la section de Rimouski a résolu de différer la campagne de souscription en mai prochain.

Nous espérons pouvoir compter alors sur toutes les bonnes volontés!

Sentences du Magistrat de District

(Du 17 au 22 mars)

Un marchand de Matane, pour avoir vendu du Gyproc plus cher que le prix fixé par la Commission des Prix (a payé \$50,00 d'amende et les frais.

Un résident de Rimouski, poursuivi en vertu de la Loi du Revenu national, a payé \$50,00 d'amende et les frais pour avoir négligé de produire son rapport.

Un conducteur de véhicule automobile de Ste-Blandine, pour transport de passagers à tant par tête sur un parcours couvert par un autobus, a été condamné à payer \$25,00 d'amende et les frais sur chacune des deux accusations qui pesaient contre lui.

Un jeune homme de La Rédemption, accusé d'assaut, a été condamné à fournir un cautionnement de garder la paix pendant un an et à payer les frais de la cause.

Un conducteur d'automobile de la Ville, pour conduite en état d'ivresse, a été condamné à quinze jours de prison et aux frais. De plus sa licence lui a été enlevée pour jusqu'au 1er mai 1948.

Deux particuliers de Lac-au-Saumon, accusés d'avoir volé une caisse de bière à la gare de Lac-au-Saumon, ont été condamnés à sept jours de prison chacun et au paiement des frais.

Une maison de commerce de Rimouski, pour infractions multiples aux règlements de la Commission des Prix et du Commerce, a été condamnée à payer \$1000,00 d'amende et les frais.

Un résident de Ste-Blandine, pour

avoir conduit une auto-neige alors que son permis de conduire lui avait été enlevé par le Magistrat, a été condamné à payer \$100,00 d'amende et les frais.

Enseignes et vitrines illuminées

L'éclairage public et privé est redevenu normal depuis que les moteurs à l'huile installés près de la rivière Rimouski ont été mis à point. Les usagers du service électrique peuvent maintenant s'en servir selon leurs besoins. De même, les rues sont éclairées tant par les lampes publiques que par les enseignes, qui jettent un air de gaieté et de renouveau sur les passants. Après avoir vécu un hiver triste et ennuyant, les Rimouskoïses sont heureux de pouvoir sortir le soir sans lumière de poche et sans regarder où ils mettent les pieds.

Il n'y a pas à dire, on s'habitue au luxe plus facilement qu'aux privations et à la pauvreté.

X.

PHARMACIE et COMPTOIR-LUNCH ST-ROBERT

18, rue MICHAUD

Dr J.-O. DRAPEAU propriétaire

Prescriptions remplies avec soin.

Médicaments, papeterie, articles de toilette, rafraîchissements, crème glacée, sandwich.

A loyer dans un corbillard

Bienheureux les gens qui ne sont pas superstitieux ! Mais, à vrai dire, tout est bon dans la chasse au logis, à l'heure actuelle, en Angleterre, du moment qu'il y a quatre murs et un toit... fût-ce un corbillard. Patrick McComiskey (trente ans), sa femme, son fils et son grand neveu, viennent d'installer leur ménage dans l'un de ces charmants véhicules. Ils paient 75c. de loyer hebdomadaire.

André Burgères et Marc Valbel viennent de faire avec "L'inspecteur Sergil" leur rentrée au cinéma après une absence de six années.

Calmez vos Nerfs ! IL VOUS FAUT PLUS DE BILE

La science dit deux chopines par jour, cependant chez bien des gens le foie n'en donne qu'une.

La bile aide à la digestion et constitue un laxatif naturel. Un manque de bile cause nervosité, maux de tête, constipation, indigestion et faiblesse. Pour une santé rayonnante tonifiez votre foie et obtenez la bile nécessaire grâce aux Fruit-A-tives, les comprimés pour le foie qui ont fait leurs preuves et qui sont les plus en demande au Canada. A base d'herbes et de fruits.

FRUITATIVES Pour Le FOIE

à Pâques

TARIFS Spéciaux PAR TRAIN

ALLER: du jeudi, 3 avril à 2 h. p.m. lundi, le 7 avril.

RETOUR: Départ jusqu'à minuit, mardi, 8 avril 1947.

ALLER et RETOUR POUR LE PRIX d'un billet simple plus un tiers.

Ce long congé offre une excellente occasion de faire un voyage de repos ou d'aller visiter des parents ou amis.

CANADIEN NATIONAL

Un Peu OU Rien

Connaissez-vous l'histoire du singe qui voulait retirer une poignée de noix d'une jarre au col étroit ?

Ne sachant se contenter de prendre les noix une par une, il finit par ne pas en avoir du tout.

Cette histoire ne manque pas d'actualité, car on peut aboutir au même résultat en voulant trop accaparer les marchandises restées rares sur le marché: au lieu d'un peu, on risque de n'en pas avoir du tout. L'accaparement favorise l'inflation des prix et tend à empêcher chaque individu d'obtenir sa juste part des produits disponibles.

Les Canadiens ont eu la sagesse de se contenter modérément d'un peu, sachant que ce peu augmentera avec le développement de la production. C'est le bon sens même, puisque la MODÉRATION est le principe essentiel du MAINTIEN et de la CONTINUITÉ, un principe que la Maison Seagram n'a jamais cessé d'invoquer.



Les hommes qui pensent à demain

observent aujourd'hui la modération!

LA MAISON SEAGRAM

PIANOS — PIANOS

Pianos neufs et remis à neuf de marque: "WILLIS" "HEINTZMAN" "PRATTE" PRIX MODERE, QUALITE, SERVICE

Vente sans profit de chesterfields, lits, matelas à ressorts (Abandon de ces lignes)

J.-A. COUTURE

35 rue St-François, Nazareth

Case postale 478 — RIMOUSKI — Tél.: 394-m-8

"La Pénitence est un Moyen de Salut".

La politique internationale

par Maurice Dagenais
de la British United Press

La paix pour les peuples ressemble au bonheur pour les individus. Accessible à tous, tous y aspirent, mais rares sont ceux qui réussissent à découvrir les moyens qui y conduisent certainement. Le bonheur et la paix reposent sur la connaissance et le respect de la nature humaine, avec tous ses intérêts essentiels de leurs pères alliés.

réf n'entre nullement en ligne de compte.

Pourtant, les grandes puissances cherchent actuellement à établir la paix sur une base mesquine et fragile de leurs propres intérêts, sans tenir compte des droits des peuples ni même tenir compte des droits des peuples ni même tenir compte des intérêts essentiels de leurs propres alliés.

Ainsi on a vu les suppléants des ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances, à Moscou, refuser à des pays qui ont consacré des efforts épuisants à la cause alliée, comme le Canada, le droit de participer à la préparation du traité de paix allemand. On est allé jusqu'à mettre sur un pied d'égalité des pays qui, comme le Canada encore, ont été plus longtemps en guerre que la Russie et les Etats-Unis, sur un pied d'égalité avec des anciens pays ennemis comme les satellites de l'axe fasciste.

Le sous-ministre des affaires étrangères de la Russie, V. Cichinsky, a prétendu, pour nier un droit absolu des Etats moyens, que le sang a coulé en plus grande abondance en Russie pendant la guerre que l'eau dans les fleuves et les rivières du Canada. Evidemment, tous les arguments, même les plus grotesques, semblent bons pour atteindre les buts que se trace l'union soviétique.

Le plus pénible de cet incident fut sans doute de voir la France, cette France qui doit tant au Canada pour sa libération d'abord puis pour sa survie après le départ de l'Allemagne, se ranger avec la Russie pour nier le droit du Canada à participer aux traités de paix.

Certes, il ne faut pas compter sur la reconnaissance des grands, mais il semble qu'ils devraient au moins être plus attentifs à leurs propres intérêts. Qui peut nier en France aujourd'hui que, sans l'aide du Canada, le peuple français souffrirait infiniment plus qu'actuellement? Et c'est ce pays, deux fois sauvé par le Canada de la menace allemande, qui nie que le Canada ait intérêt à éliminer cette même menace allemande.

Que serait devenue l'Angleterre pendant la guerre sans le secours du Canada, des autres dominions et de ses colonies? Elle n'aurait jamais réussi à tenir le coup contre l'Allemagne. Sans l'aide des Etats petits et moyens, la guerre aurait été perdue pour les alliés et maintenant on ne veut pas que ces mêmes sauveurs de la cause alliée participent au traité de paix de l'Allemagne.

Et si une nouvelle guerre éclatait entre les grandes puissances est-ce qu'on refuserait l'aide des petits pays? Assurément non, même si les germes de la guerre étaient contenus dans le traité de paix auquel ils n'auraient pas participé!

Que deviendra l'organisme des Nations unies si les grandes puissances se chargent ainsi de régler la paix au gré de leurs caprices et de leurs intérêts économiques et politiques?

Il est certain que le premier pas à faire dans la voie du retour à la paix est de conclure des traités compatibles avec cette paix. Les nations unies, sauf les grandes puissances, n'ont que le pouvoir d'exprimer des opinions sur ces traités et on leur demandera ensuite de sauvegarder la paix qu'elles n'auront pu préparer.

On voit déjà comment les grandes puissances ont conduit les affaires internationales jusqu'à date et cela suffit pour que les petits pays s'inquiètent de l'avenir.

Pendant la guerre, on a combattu en proclamant hautement que l'on n'accepterait rien de moins qu'une capitulation sans condition de l'Allemagne. En plus de prolonger considérablement la tuerie des champs de batailles, cet objectif a ruiné l'Allemagne et les pays européens au point que maintenant il faut les aider, même l'Allemagne, et l'on se dispute les réparations de guerre, qui de l'avis des Américains ne peuvent pas s'élever à plus de trois milliards de dollars, alors que la Russie, à elle seule, en réclame dix milliards.

Politique fédérale

par la British United Press

Le "bill omnibus"

Le parlement fédéral s'est engagé dans la discussion de l'un des plus importants projets de loi soumis par le gouvernement au cours de la session actuelle. Il s'agit du bill "omnibus" en vertu duquel le gouvernement veut maintenir 57 arrêtés ministériels passés en temps de guerre pour appliquer différents contrôles. Le gouvernement, par ce bill, prolongera les contrôles après l'expiration de la Loi des pouvoirs transitoires d'urgence nationale.

Cette dernière loi doit prendre fin le 31 mars, mais le gouvernement, voyant que le parlement n'aurait pas le temps de terminer le débat sur les contrôles avant cette date, décide de prolonger la loi jusqu'au 15 mai.

En vertu de la loi actuellement en l'étude au parlement, des arrêtés ministériels seront maintenus en vigueur et s'étendront à des règlements de contrôle et de stabilisation tels que le contrôle des prix, les règlements du rationnement, des loyers et des évictions ainsi que plusieurs autres contrôlés par le gouvernement fédéral pour empêcher les augmentations des prix.

En présentant le bill omnibus, dont il est le parrain, le ministre de la Justice, M. Lasky, a promis aux députés qu'ils auront l'occasion de discuter chacun des 57 arrêtés ministériels individuellement. La Chambre des communes pourrait même discuter ces arrêtés ministériels clause par clause.

L'un des plus anciens partisans du gouvernement libéral, M. C. G. Power, a déjà annoncé qu'il s'opposerait fortement à la procédure que le gouvernement entend suivre pour la discussion de ce projet de loi. L'ancien ministre de l'aviation de guerre fait remarquer que ces 57 arrêtés ministériels représentent un programme législatif aussi volumineux, à lui seul, que celui que l'on a discuté dans n'importe quelle session passée. Ainsi, dit-il, on les assemble dans un seul projet de loi, imposant ainsi à la Chambre un travail presque impossible à remplir.

Il est donc facile de prévoir que la discussion de ce bill occupera la majeure partie des débats de la Chambre au cours des prochaines semaines.

La loi de l'immigration doit également être soumise au parlement d'ici quelques jours et elle semble promettre également de grands débats parlementaires.

En fin de semaine, plusieurs dépêches ont donné à entendre que la loi de l'immigration serait bientôt modifiée considérablement. Dans des assemblées électorales, le candidat libéral de Montréal-Cartier, M. Maurice Hartt, a déclaré que le premier ministre King annoncerait prochainement la loi d'immigration la "plus humaine" de l'histoire du Canada. Il a également déclaré qu'il se présenterait candidat pour faire venir le plus grand nombre de juifs possible au Canada.

Le ministre des ressources nationales, J. A. Glenn, de qui relève l'immigration, a cependant déclaré aux Communes qu'il n'avait pas communiqué avec M. Hartt et que, dans la mesure qu'il était renseigné, la déclaration de M. Hartt était fautive.

D'autre part, deux journaux, le Star, de Montréal, et le Journal, d'Ottawa, ont annoncé des modifications prochaines à la loi de l'immigration.

De plus, des dépêches de Francfort, Allemagne, ont annoncé que le Canada accepterait les personnes déplacées d'Europe qui ont des proches parents au Canada.

La mode en Angleterre

LONDRES — Au nombre des toilettes qu'ont emportées la reine Elizabeth et les deux princesses pour leur voyage en Afrique du Sud se trouvent trois écharpes qui figurent peut-être un jour parmi les pièces de musée. Ce sont les copies de l'écharpe dessinée par Jacques; elles sont ornées d'une bordure de fleurs et sont illustrées d'une légende "Le Roi se met en route..." au centre du carré, écrit en anglais et en dialecte africains.

Opinions en liberté

Précisions en marge d'un discours

Les causes réelles du communisme

(Par LOUIS MORNEAU)

Un député du Québec prononçait à la Chambre des Communes, le 11 mars, un discours grandiloquent qui a fait jubiler les non-créditistes.

D'après ce discours, le Crédit social serait une doctrine dangereuse, une philosophie du ventre qui, si elle était appliquée, nous mènerait tout droit au communisme.

Cette déclaration, pour le moins outrée, a fait bondir les créditistes pure laine, mais elle a fait sourire, tout simplement, les esprits pondérés; en tout cas, elle a devancé le jugement du Pape sur le crédit social.

Qu'on me permette de rappeler certains faits, relativement au crédit social, faits que n'importe qui peut vérifier.

En 1939, le R.P. Georges-Henri Lévesque, de l'Université de Québec, un sociologue éminent, publiait une brochure dans laquelle il disait, entre autres choses, ceci: "Vous ne voulez pas du communisme? Opposez-lui le crédit social."

Voilà une déclaration qui ne rime pas avec le jugement qu'on a lu plus haut.

Mais il y a plus. Vers le même temps, NN.SS. les Evêques chargeaient neuf théologues d'étudier la doctrine créditiste et d'en résumer les principes dans un rapport. Ce rapport a été fait, publié et lu dans les églises. Il y était dit, en substance, que le crédit social est un système économique comme un autre; qu'il ne convient pas de le condamner avant de le mettre en pratique; que sa doctrine n'a rien de contraire à la doctrine catholique.

On ne passe pas facilement l'éponge sur des faits pareils.

Les politiciens tentent de se justifier en accusant les autres. C'est une méthode surannée et déloyale. On admire plus la manière franche d'un Jean-François Pouliot. Celui-ci prenait, le même jour (11 mars), la parole aux Communes. Il disait carrément que le temps était venu, pour le parti libéral, de changer sa politique; qu'elle était devenue pire que celle des tories.

Voilà un homme qui parle franc! Malheureusement, tous nos députés à Ottawa n'ont pas cette franchise, ce courage. Sauf quelques exceptions (on peut les compter sur les doigts d'une seule main), ils descendent leur parti et... touchent leurs indemnités parlementaires exemptes d'impôts. Voilà à quoi se résume leur rôle.

Et pourtant, si nos 65 députés à Ottawa voulaient... S'ils voulaient se tenir debout et s'unir comme un seul homme, ils menaceraient, comme on dit, le Gouvernement. Ils pourraient obtenir justice pour leur province. Ils pourraient obtenir que le Canada ait un représentant auprès du Vatican. Ils pourraient obtenir qu'un Canadien-Français décroche un poste de sous-ministre, alors qu'il y en a 20 pour les Anglais. (On nous dit que ça va venir.) Ils pourraient encore, nos députés, obtenir bien d'autres choses, des choses auxquelles nous avons droit... si seulement ils savaient s'unir et s'entendre.

Mais non! Ils s'entêtent, diraient, dans leur égoïsme, dans leurs petites prétentions personnelles; ils s'entêtent dans leur esprit de parti. Et voilà pourquoi, depuis 20 ans, Québec est considéré, dans l'administration fédérale, comme quantité négligeable, bien qu'il verse au Trésor fédéral un tiers de tous les impôts du Dominion.

Nous sommes, les Canadiens-Français, un peuple divisé, trop divisé; nous sommes divisés en rouges, en bleus, en créditistes, en blocs, en C.C.F.; avec tout ça, nous nous suicidons. Pourtant, peuple minoritaire, nous n'avons pas d'énergies à gaspiller; nous avons besoin de toutes nos ressources vitales (puisque nous avons perdu les autres) pour survivre, surtout au moment où l'on s'apprête à nous noyer sous des flots d'immigration, comme le faisait remarquer l'autre jour, à l'Assemblée législative, le député indépendant du comté de Québec, M. René Chaloult. Si M. Mercier revenait de l'autre monde, et qu'il fût témoin de nos divisions présentes, de notre situation d'enfant abandonné dans la Confédération, il ne manquerait pas de s'écrier comme en 1850: "Cessons nos luttes fratricides! Faisons l'union sacrée!"

Songez un peu à tout le mal que nous a fait la politique. Elle nous a bien "maganés", depuis trois quarts de siècle, nous du Québec;

pendant que nous nous battions, divisés en rouge et en bleu, nous gouvernants nous trahissions, nous vendions, et les étrangers s'en venaient prendre nos places, nos forêts, nos cours d'eau, toutes nos ressources; ils venaient prendre la place des milliers de nos frères qui crevaient ici, qui s'en allaient aux Etats-Unis... à cause des régimes politiques qui ne s'occupaient d'eux que pour leur arracher leurs votes, les exploiter, les dépouiller.

Et ainsi, lentement, mais fatalement, sommes-nous devenus les vassaux des étrangers, les serviteurs de la Finance, des trusts; ainsi sommes-nous devenus des esclaves sur le sol de nos pères, dans "leur maison". Peut-être ne réalisons-nous pas assez cela; nous connaissons si mal notre histoire. Et cela, cette apathie envers nous-mêmes, ce manque de fierté nationale, cela nous retient dans notre torpeur; cela nous empêche de réagir, tout comme si nous étions à jamais résignés au sort qu'on nous a fait, mais auquel, assurément, la Providence ne nous avait pas destinés. Cependant, depuis plusieurs années déjà, le mot du chanoine Groulx, ce fier patriote, aurait dû nous ouvrir les yeux: "Notre pauvre peuple, depuis la Confédération, on l'a fait tourner, comme un troupeau de moutons, autour de la boîte du scrutin."

Pour revenir au Crédit social, s'il est la philosophie du ventre, comme on l'a prétendu, que dire alors du régime politico-économique qui prévaut en notre pays, sinon qu'il affame le ventre, qu'il le tennaille, qu'il le pousse, enfin, vers la mangoire (d'ailleurs illusoire) du communisme, pour y chercher la goulée que lui refuse notre régime trustard et inhumain.

On parle beaucoup, par le temps qui court, du communisme; on en parle et on en a peur. On s'efforce de le combattre par tous les moyens... sauf par les vrais moyens. L'autre jour, dans une déclaration remise aux journaux, le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, déclarait: "Le communisme naît dans la misère imméritée des travailleurs et se nourrit des abus du capitalisme."

Au cours d'un débat au sujet du communisme, à l'Assemblée législative, le 19 mars, René Chaloult disait: "Le moyen le plus efficace de faire cesser le communisme, c'est de s'attaquer à ses causes, de les supprimer." Et M. Chaloult signalait, comme cause principale du communisme, les abus des capitalistes, des trusts.

L'aumônier de la C.T.C.C., M. l'abbé Aurèle Ouellet, conseillait aux travailleurs, le 18 mars, de lire et relire la déclaration de M. Gérard Picard en marge de l'affaire Sullivan. Et M. l'abbé Ouellet, parlant des chauffeurs de taxis de Québec, déclarait alors qu'un salaire de \$4.00 à \$4.50 pour 12 à 15 heures de travail, "cela est indiscutablement insuffisant pour un père de famille."

Voilà ce qui amène le communisme. C'est plus la faim du ventre que la philosophie du ventre.

Ceux-là ne souffrent pas de la faim des autres, qui ont le ventre bien rempli; ils ne voient pas "la misère imméritée des travailleurs", selon l'expression de Pie XI. Ils peuvent faire de l'esprit, avec le sourire au bec; ils peuvent bien prêcher la vieille loi du travail... pour les autres; ils peuvent bien disserter philosophiquement sur les problèmes les plus graves de l'heure. Mais ces philosophes, du haut de leur tour d'ivoire, n'amélioreront jamais le sort des travailleurs; ils n'ouvriront les yeux qu'au moment du danger; et alors, comme tous les exploités du peuple, ils n'auront qu'une idée, qu'un élan instinctif: sauver leur peau.

Il n'y a pas à se le cacher: l'heure est excessivement grave. Le monde entier est aux prises avec le communisme, "le plus grand fléau des temps modernes" (Pie XII). Presque toute l'Europe gémait sous le joug communiste. Pour la France c'est, d'ici Dieu sait combien de temps, de jours peut-être, une question de vie ou de mort. Même en Amérique, le fléau exerce ses ravages; il gagne chaque jour du terrain. Le Canada n'en est pas indemne; rien qu'à Montréal, il y aurait plusieurs milliers de rouges. (Pas des rouges politiques, bien entendu). Quand on en est rendu à poignarder les religieux en plein dos, et en pleine rue...

Et cependant on laisse faire, on ne se grouille pas; on ne se soucie pas de remédier sérieusement à la situation. On n'ose pas, comme di-

sait Oscar Drouin, mettre la hache, la grande hache, dans l'échafaudage des trusts, cause de notre servitude économique, de notre "misère imméritée", pour reprendre le mot de Pie XI. Le monde des travailleurs ne veut plus du système que l'on sait; il ne veut plus du régime qui le fait vivre rien qu'en temps de guerre; il est écoeuré, il est enragé de voir les richesses de la terre entre les mains de quelques potentats, des Juifs pour la plupart. Cette situation est anormale; le bon Dieu n'a pas dû la vouloir.

Aussi, "des multitudes de travailleurs s'efforcent de sortir de la misère imméritée" où les ont plongés les gouvernements, de concert avec les requins de la finance. Ils sont en train de secouer le joug. Grossièrement abusés, ils se tournent vers le communisme, ils se jettent dedans, comme dans un bateau sauveur.

Pourtant, le monde ne sera sauvé que s'il veut revenir à Dieu, à son Eglise, au Pape. Là seulement se trouve la vérité, le salut. Le Juif Meyer se trompe étrangement, s'il croit que sa Banque mondiale va assurer la paix au monde! Le Veau d'or a perdu les Hébreux au désert; il ne nous sauvera pas plus qu'eux. Ce qui nous sauvera, c'est la mise en pratique de la doctrine sociale de l'Eglise — ou de sa doctrine tout court — doctrine faite de justice et de charité. Pes autre chose!

Il serait à souhaiter que nos députés, tant à Québec qu'à Ottawa, relussent les encycliques des souverains Pontifes (si jamais ils les ont lues) et qu'ils en tinsent compte dans la pratique. Nos gouvernements devraient, en effet, modeler les lois, les lois ouvrières d'abord, sur Rerum Novarum, de Léon XIII, et sur Quadragesimo Anno, de Pie XI. Ce sont là des chartes du travail incompressibles. Le gouvernement qui gouvernerait selon ces deux encycliques — fût-il rouge, bleu, caille ou créditiste — ce gouvernement serait sûr, moralement certain, de sauver la situation!

Alors, la question sociale serait réglée; on ne parlerait plus de la philosophie du ventre, ni de la faim du ventre; un minimum de confort serait assuré aux plus déshérités, en esprit comme autrement car ce serait, dans la justice et la charité, la sécurité, le contentement, la paix.

Pie XI l'a dit, "si le système politique et économique des peuples était organisé sur une base de justice et de charité, tous les hommes pourraient jouir également des avantages et du confort que procu-

rent l'Industrie et le Progrès". (Quadragesimo Anno.)

Est-ce que c'est comme ça que ça marche? Bien osé qui oserait le prétendre! Aussi, ça va mal dans le monde; aussi, le Communisme menace le monde.

Louis MORNEAU

La Commission des prix ferme deux bureaux

On ferme aussi les succursales de rationnement de Chicoutimi et de Rimouski.

Québec (spécial) — La Commission des Prix et du commerce en temps de guerre fermera deux de ses bureaux locaux, celui de Roberval et de Chicoutimi, qui cesseront leurs activités le 31 mars. Voilà ce que vient d'annoncer M. Jean-Marie Martin, représentant régional de la Commission à Québec. La raison de la fermeture de ces bureaux réside dans le fait que depuis quelques mois la réglementation a été enlevée sur plusieurs articles, et les contrôles considérablement diminués, de sorte qu'on peut fermer ainsi certains des bureaux de la division du rationnement.

locaux sans nuire à l'efficacité du travail.

M. Martin tient à souligner que cette décision de fermer les bureaux de Roberval et de Chicoutimi a été prise une fois seulement qu'on se fût assuré que le public consommateur de ces districts recevrait le même service qu'auparavant. Le public autrefois en relations avec le bureau de Roberval s'adressera dorénavant à Chicoutimi, tandis que les consommateurs de la région de Chicoutimi pourront s'adresser à Rimouski.

En même temps qu'il annonçait la fermeture des bureaux locaux de Roberval et de Chicoutimi, le représentant régional de la Commission des Prix à Québec annonçait que les succursales de rationnement de Chicoutimi et Rimouski cesseraient leur travail au premier avril. On a recommandé la fermeture des succursales par suite de changements administratifs à la division du rationnement. A l'avenir, les consommateurs pourront s'adresser aux Comités locaux de rationnement pour tous leurs problèmes de quelque genre qu'ils soient et les marchands et les détenteurs de quotité soumettront leurs cas au bureau de Québec de la division du rationnement.

Saveur
Délicieuse
— Scellée à Vide



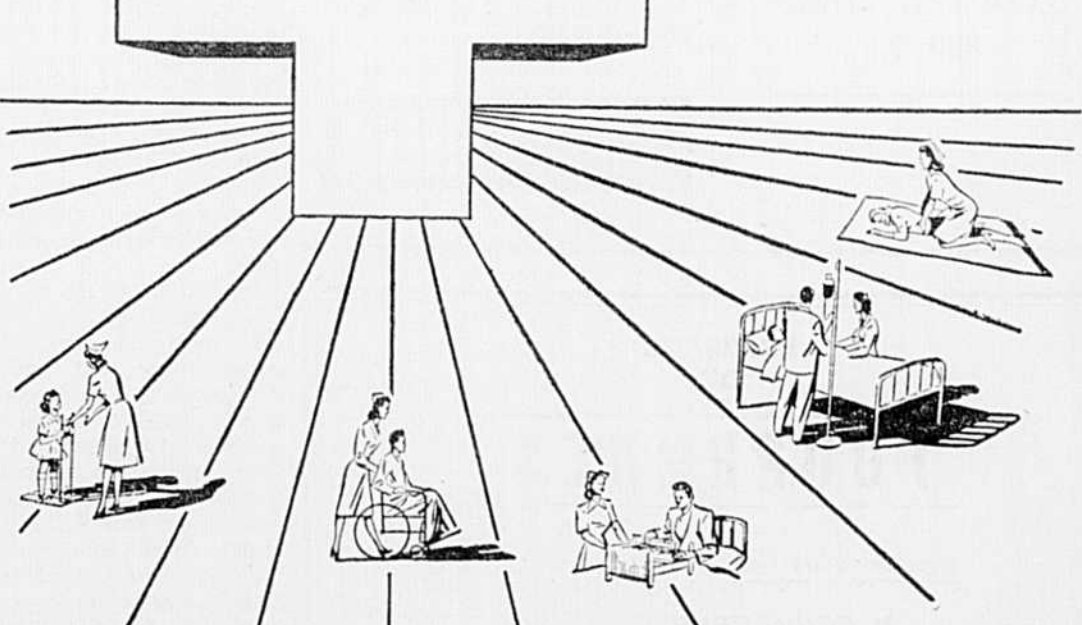
CAFÉ
"SALADA"

TEINTURIERS NETTOYEURS,
ST-PIERRE Enr.

Nettoyage à sec,
pressage, et teinture de tous genres,

C. P. 419. — 2 St-Edmond, Rimouski, — Tel. No 1.

Les oeuvres de la CROIX-ROUGE en temps de paix



En temps de paix comme en temps de guerre, l'oeuvre de la Croix-Rouge est multiple. La Croix-Rouge compte au Canada, dans des endroits isolés, 54 avant-postes. Ses auxiliaires visitent les anciens combattants hospitalisés; elles leur apportent du réconfort et des douceurs. Dans tout le pays, la Croix-Rouge donne des cours de natation et de sécurité, afin de diminuer le nombre des noyades. Elle complète l'oeuvre de ses avant-postes infirmiers au moyen de wagons-hôpitaux et de cliniques volantes médicales et dentaires. Partout au Canada, près des grands hôpitaux pour

anciens combattants, elle a bâti des foyers d'accueil. Parents et anciens combattants invalides peuvent vivre de bons moments dans ces foyers où règne l'atmosphère familiale. En outre, la Croix-Rouge organise présentement, à travers le pays, un service qui lui permettra de fournir gratuitement du sang à tous les Canadiens qui en auront besoin. Mais la Croix-Rouge ne pourra poursuivre efficacement son oeuvre que si nous l'aidons. Souscrivons généreusement.

Campagne: du 10 au 31 mars
Objectif pour le Québec: \$1,000,000
Objectif pour le Canada: \$5,000,000
(Pour dépenser au Canada seulement)



En temps de guerre
EN TEMPS DE PAIX



LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

QUARTIERS GÉNÉRAUX DE LA CAMPAGNE

Hôtel de Ville, Rimouski

La politique provinciale

par la British United Press

Le député provincial de Québec-Comté, M. René Chaloult, a engagé l'Assemblée législative dans un débat qui aura sans doute de très grandes répercussions en demandant que l'on discute le projet d'un drapeau national et d'un drapeau distinct pour la province de Québec.

Dès la présentation de la motion Chaloult, un vif débat s'est engagé sur la question du drapeau et un comité fut formé pour l'approfondir davantage. La motion est ainsi rédigée: "Que cette chambre

invite le gouvernement de Québec à arborer sans délai, sur la tour centrale de son hôtel, un drapeau nettement canadien et qui symbolise les aspirations du peuple de cette province."

C'est à la suite d'un amendement présenté par M. H. Riendeau, député de l'Union nationale pour le comté de Laprairie-Napierville, qu'un comité fut formé pour discuter le projet.

En présentant sa motion, le député de Québec-Comté a fait remarquer que tous les peuples civilisés ont un drapeau distinct, que seul le Canada n'en a pas et que la province de Québec n'a pas d'emblème national. Il a soutenu que l'Union Jack est un drapeau britannique qui symbolise l'impérialisme britannique et notre servitude, puis il soutient que la province de Québec a droit à son propre drapeau puisque, d'après M. Chaloult, l'acte de 1867 a consacré le principe d'un Etat français libre de diriger lui-même ses propres destinées. Il fait également remarquer que les Acadiens ont aussi leur drapeau qu'ils arborent avec fierté.

Une autre motion qui soulèvera de grands débats à l'Assemblée législative est celle qui fut présentée par le chef provincial du Bloc populaire, M. André Laurendeau, pour imposer un contrôle plus rigoureux de la vente des boissons dans la province. Cette motion suscite un vif intérêt surtout après l'enquête et les demandes faites par les ligues du Sacré-Coeur appuyées par les députés du parti libéral et du Bloc populaire.

La taxe sur l'essence a provoqué un véritable tollé dans les rangs libéraux à l'Assemblée législative provinciale.

Comme on le sait, le gouvernement fédéral a décidé de renoncer à la taxe de trois cents par gallon d'essence qu'il avait imposée pendant la guerre pour financer l'effort de guerre du Canada. Le gouvernement de la province de Québec, comme ceux de plusieurs autres provinces, a décidé de reprendre cette taxe pour le compte de la province. Les oppositionnistes libéraux ont protesté en disant que le gouvernement devrait faire profiter les contribuables de la baisse de taxe.

Le gouvernement a riposté qu'il avait besoin de cette taxe

pour améliorer le réseau routier de la province qui fut forcément négligé pendant la guerre. De leur côté, les députés du Bloc populaire ont fait remarquer qu'il ne s'agissait pas en réalité d'une augmentation de taxe mais bien du retour à Québec de revenus dont le fédéral s'était emparé pendant la guerre. M. André Laurendeau dit que, au lieu de servir au financement de la guerre et aux dons de milliards à l'Angleterre, cette taxe servirait à améliorer les routes de la province.

Le premier ministre Maurice Duplessis a annoncé à quelque 300 représentants des chambres de commerce que son gouvernement se propose de présenter, au cours de la session, un projet de loi pour réglementer les ventes à tempérament dans la province.

Les représentants des chambres de commerce ont déclaré que l'on avait étudié une trentaine de contrats de ventes à tempérament et qu'ils représentaient tous des divergences, créant ainsi une sorte d'imbroglio. Ils demandent que le gouvernement impose un paiement initial de 20 pour cent du prix des marchandises achetées à tempérament. Le premier ministre répondit que le montant de 20 pour cent lui semblait trop élevé, mais qu'une loi serait soumise à l'Assemblée législative pour réglementer ces ventes.

Le débat sur la taxe de l'essence a entraîné des scènes spectaculaires.

Le député de Montmagny, M. Fernand Choquette, ayant accusé le gouvernement d'être un régime "de taxes et de trafiquants de permis de vente de liqueurs", il fut requis de retirer ses paroles, mais il refusa de le faire. Le président de la Chambre, M. Alexandre Taché, le nomma et, selon la procédure parlementaire, un député nommé doit sortir. Le premier ministre présenta une motion pour expulser M. Choquette, qui finalement sortit en disant qu'il ne retirait rien de ce qu'il avait dit.

Lors de la reprise de la séance, le chef de l'opposition libérale, M. Adélard Godbout, dit que le premier ministre avait fait pire que le député de Montmagny et il fut nommé à son tour, devant ainsi quitter la Chambre, comme M. Choquette.

La navigation retardée d'un mois

Selon une déclaration de M. R. L. Kelso, surintendant intérimaire des ports, division de Québec, la navigation serait en retard d'un mois par rapport à l'an passé.

La compagnie de navigation Clarke Steamship a commencé son service de cabotage dans la saison 1946 à partir du 14 mars. Mais la saison 1947 ne débutera pas avant le 15 avril, selon le cours actuel, plutôt lent, de la descente des glaces.

On ne remarque encore aucune embûche sur le fleuve, car les battures n'ont pas encore commencé à partir, du moins en bloc. On signale, cependant, qu'à la Pointe-au-Père les battures se rompent. Entre Québec et la Pointe-au-Père, on prévoit qu'au 5 avril il ne restera plus guère de glaces. De sorte que les agents du ministère des transports à Québec sont d'avis qu'ils seront en mesure de commencer la pose des bouées dans la semaine de Pâques.

Les autorités de la Traversée de Lévis nous informent que le service d'été sera inauguré autour du 15 avril. On ne peut fixer la date exacte parce que la descente en masse des glaces n'est pas encore commencée. Le dégel est tardif, dû selon toutes les probabilités aux froids vifs qui accompagnent l'avènement du printemps. On sait que la date de la décharge des glaces du Lac St-Pierre détermine celle de l'ouverture de la nouvelle saison maritime. Les autorités de la Traversée nous avisent qu'il est un signe infallible qui révèle aux navigateurs en amont de Québec la fin de la descente des glaces du Lac St-Pierre et, par conséquent, la facilité de la voie entre Québec et Montréal. "Lorsqu'on commence à voir du jonc en abondance sur les eaux, disent-ils, c'est que les battures du Lac St-Pierre sont libres. Le jonc est emporté avec la débâcle des battures." Le jonc ne sera guère visible sur le fleuve avant le 15 avril, nous dit-on, date où les traversiers du service d'hiver pourront être changés et l'horaire d'été sera repris.

Larmes utiles

Les cils et les larmes n'ont pas seulement une valeur poétique. Les larmes, qui possèdent des qualités antiseptiques, entretiennent l'humidité à la surface des yeux et enlèvent les substances étrangères. Des glandes placées sur les paupières, près des cils, sécrètent un liquide huileux qui empêche le déchirement des larmes et l'adhésion des paupières.

Accumulation des stocks de beurre

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre annonce que, si l'on permet des augmentations des prix du beurre et au moment de les permettre, on obligera toutes les personnes qui détiennent des stocks de beurre à rembourser les profits d'inventaires qui peuvent résulter d'une telle augmentation. Cette mesure est conforme à la déclaration que le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, faisait le 17 mars à la Chambre des communes.

Les fonctionnaires de la Commission ont déclaré que l'on faisait cette déclaration maintenant parce que l'on a rapporté de plusieurs parties du Canada que certaines beureries et quelques distributeurs rejetaient le beurre dans l'espoir de réaliser des bénéfices supplémentaires au cas où il y aurait de telles augmentations de prix.

Les fonctionnaires de la Commission ont signalé que ce recouvrement des bénéfices d'inventaires s'appliquera à toutes les catégories de distributeurs de beurre, des fabricants aux détaillants.

Conditions de la glace dans le golfe

Ottawa. (PC) Le ministère du Transport a annoncé qu'une première envolée de reconnaissance au-dessus du golfe Saint-Laurent et du détroit de Cabot démontre que les conditions de la glace sont moins favorables que l'an dernier.

D'immenses bancs de glace se seraient formés autour des Îles-de-la-Madeleine, près de Gaspé et du Cap-à-l'Aiguille. La mer est libre au large des rives est et sud du Cap-Breton, ce qui indiquerait que la glace a été retenue dans le golfe Saint-Laurent par suite de vents défavorables.

Un de ceux qui ont pris part à cette envolée de reconnaissance a dit que la glace semblait être de 25 pour 100 plus épaisse que l'an dernier.

Vient de paraître

Saint Noël Chabanel

par Alfred Raymond, s.m.

Aux Editions FIDES vient de paraître, dans la collection "Les Grands serviteurs de Dieu", une plaquette de lecture fort agréable intitulée: SAINT NOËL CHABANEL. Cette attachante biographie de l'humble saint (un des sept martyrs canadiens) a été écrite avec beaucoup d'amour par un compatriote de saint Noël Chabanel, le père Alfred Raymond, s.m.

L'auteur, ayant à cœur de présenter une vie aussi exacte que possible, a consulté, concernant le jeune jésuite, les documents et les notes des archives romaines de la Compagnie de Jésus. Evitant les défauts particuliers au genre; longueurs, parfois fadeur au sentimentalisme religieux, le père Raymond a su nous offrir une biographie simple, dépouillée même. Il nous fait connaître le martyr dans son pays natal, au collège où lui est révélée sa vocation de missionnaire; au noviciat des jésuites, à l'institution où il enseigne et enfin en pays de mission, aux prises avec les souffrances de son dur métier de pêcheur d'âmes.

Semblant prévoir sa mort, le jeune apôtre se dépense avec une ardeur accrue. A l'âge de trente-six ans, il meurt martyr du Christ, ainsi qu'il l'avait toujours désiré.

Le style alerte et quelques très belles descriptions contribuent à l'intérêt du volume qu'on pourrait donner comme un modèle du genre. Souhaitons que la collection "Les Grands serviteurs de Dieu" nous apporte bientôt de nouvelles plaquettes, d'aussi haute valeur.

Volume de 156 pages, édité chez Fides, en vente partout au prix de \$0.75. Commandez-le dès aujourd'hui, chez Fides, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal-1.

Causapsal

74 nouveaux membres ont été initiés dans le Cercle Lacordaire, dimanche, au cours d'une imposante cérémonie, présidée par M. le curé E. Desbriens.

Une grève ratée

Lunenburg, Nouvelle-Ecosse (B.U.P.) — Une grève de trois mois des pêcheurs en haute mer vient de se terminer sans que les grévistes aient réussi à obtenir le moindre avantage.

Les pêcheurs ont décidé de reprendre le travail sans obtenir ce qu'ils réclamaient parce que, disaient-ils, ils n'avaient plus les moyens financiers de faire vivre leurs familles. Les 400 pêcheurs avaient fait la grève pour obtenir 60 pour cent des profits de leur pêche au lieu de 50 pour cent. Les directeurs de la compagnie pour laquelle travaillaient les pêcheurs disent qu'au moment où ces derniers sont entrés en grève la différence entre l'offre de la compagnie et la demande de l'union n'était que de \$20 par année par pêcheur.

Outre les grévistes, mille ouvriers ont dû être privés de travail pendant cette grève.

Le printemps...

Divine saison!... Des airs de joie se mêlent à la brise, car les carillons des cloches tissent comme de mélodieux accords au-dessous d'un ciel de rêve...

Des sérénades ingénues s'échappent des nids... C'est le printemps... C'est le temps des lilas. C'est le temps où l'on désire sans trop savoir pourquoi, être bercés aux rythmes des vers d'une main aimée.

C'est le printemps... l'on fredonne une valse de souvenir pendant qu'une bouffée d'espoir monte du cœur!

C'est de printemps! C'est la vie! Le 24 mars 1947.

Gaspésienne.

AYEZ DES CHEVEUX LUISANTS



Les nouvelles coiffures demandent une chevelure satinée. Des cheveux aux reflets chatoyants. Vos cheveux peuvent être ainsi avec l'aide de Danderine qui enlève la pellicule gommeuse qui les ternit. Fait briller les cheveux. Aide à faire disparaître les pellicules lichées. Les cheveux tiennent mieux; et les ondulations durent plus longtemps. Essayez Danderine aujourd'hui.

LES HOMMES aussi aiment Danderine... l'ennemi des pellicules.

Danderine
Le moyen moderne et rapide d'avoir de beaux cheveux

ATTENTION ATTENTION

Afin d'éviter des erreurs incontrôlables, la Plomberie Desjardins & St-Laurent désire aviser ses clients qu'elle opérera à l'avenir sous la raison sociale de

LA PLOMBERIE GENERALE, Enr.

Pour tous travaux de plomberie, chauffage et réparation, adressez-vous en toute confiance à

LA PLOMBERIE GENERALE, Enr.

31, rue St-Pierre — RIMOUSKI — Tél.: 577-w, C.P. 445

CHRC

Québec

MAINTENANT 5,000 WATTS

PARTICIPEZ

au

GRAND CONCOURS

qui commencera à

CHRC

lundi, 7 avril 1947

5 RADIOS

et

\$250.00 en prix

ECOUTEZ CHRC
800 Kc



Pour être rayonnant de santé, pour avoir une expression radieuse, il faut débarrasser l'intestin des matières nuisibles qui s'y accumulent. L'EAU PURGATIVE RIGA purifie doucement, sans fatiguer ni irriter aucun organe. Soulage la constipation et son cortège de maux déprimants: avez recours à L'EAU RIGA. Les enfants et ceux dont le goût est délicat boivent avec plaisir la LIMONADE PURGATIVE RIGA.

En vente partout

EAU PURGATIVE RIGA

REMISAGE
DE

FOURRURES

Confiez-nous vos

■ FOURRURES

■ MANTEAUX DE DRAP

■ PALETOTS, Etc.

et nous assumerons tous les risques pour vous!

FOURRURES

CE TAUX

COMPREND:

■ ASSURANCE

(tous risques)

■ Service d'expert

pour

battre

nettoyer

lustrer

les fourrures

MANTEAUX

PALETOTS

2%

DE VOTRE

EVALUATION

2%

DE VOTRE

EVALUATION

Minimum \$2.00

Minimum \$1.00

RIMOUSKI TRANSPORT, Limitée

189 de l'Évêché RIMOUSKI, Qué. casier 164

Joyeuses Pâques

PRIX SPECIAUX du 29 mars au 5 avril

EPICERIE DE CHOIX

JUS DE TOMATES, Cardinal, de choix, boîte 20 onc.	2-25
POIS VERTS qualité régulière, boîte 20 onc.	2-29
TOMATES de choix, boîte 25 onc.	2-35
FEVES en gousses, boîte 20 onc.	2-29
JUS DE POMMES Allen, boîte 20 onc.	la bte .15
CORN FLAKES KELLOGG pqt 8 onc.	.10 pqt.
CORN FLAKES KELLOGG pqt 12 onc.	.13 pqt.

Le Magasin Général, Enr.

Tel. 38

152 rue de l'Évêché
RIMOUSKI

Tel. 38

ESSAYEZ... NOTRE

**CHARCUTERIE
PRODUITS
PRIM-ROSE**

VIANDES DE CHOIX

Tout notre BOEUF est de marque
ROUGE ou BLEUE

CHOPS de PORC, bien préparées	.42 la lb.
LONGES DE PORC à rôtir	.37 la lb.
BIFTECK de Ronde	.48 la lb.
POULETS à rôtir	.42 la lb.
LARD SALE gras	.33 la lb.
BACON, tranché, à déjeuner, paquet 1/2 lb.	.27
BACON, de dos, tranché paquet 1/2 lb.	.35
JAMBONS, fesses fumée entière	la lb. .49
JAMBONS, fesses fumée bout de jarret	la lb. .41
JAMBONS PICNIC, bout épaule sans jarret	la lb. .39
COTTAGE ROLLS, maigre	la lb. .50
SAUCISSE de PORC	la lb. .35
JAMBONS cuit, délicieux fumé	la lb. .65

Livraison à domicile...

Donnez vos commandes de bonne heure... N'attendez pas à la dernière minute...

Notre MOTO:... QUALITE et SERVICE.

VISITER notre département de fruits et légumes, lesquels sont strictement frais, arrivant directement de Montréal 2 fois la semaine.

Toujours en mains.....

ORANGES SUNKIST
PAMPLEMOUSSES TEXAS
TOMATES MEXICAINE, très belles
POMMES.....
ANANAS.....
MELON au MIEL.....
LAITUE ICEBERG.....
CELERY PASCAL... de choix...
CAROTTES... nouvelles...
CHOUX VERT, nouveaux...
CHOUX DE BRUXELLE...
NAVETS nouveaux...
BROCOLLI...
AUBERGINES...
POIREAUX...
PANETS...



MENAGERES... pourquoi payer plus cher...
Vous économiserez en faisant vos ACHATS de
PAQUES à notre COMPTOIR de VIANDES.

Les conférences du Carême à Notre-Dame de Paris

(Service d'information français)

Cette année encore, le révérend père Michel Riquet qui fut député à Mathusalem a été chargé des conférences du Carême à Notre-Dame de Paris. Il a choisi pour thème: "Le chrétien face à l'argent".

Dans sa première conférence, il a surtout exposé un certain nombre de questions préliminaires et qu'il s'est proposé de développer plus longuement au cours des allocutions suivantes.

"Notre sujet, a-t-il déclaré, sera de faire ressortir du dogme chrétien une morale chrétienne de l'argent, une morale chrétienne des affaires.

"Riches ou pauvres nous sommes membres d'une même famille française, chrétienne, humaine, et souffrons des mêmes maux nés de la plus cruelle des guerres. Les Français souffrent ensemble, et, pour renaitre et revivre, la France ne peut se passer du concours d'aucun de ses fils. Il faut d'abord nous reconnaître et nous accepter les uns les autres avec notre diversité. Il ne s'agit certes pas de vouloir opposer un parti à un autre, mais de bien nous persuader que nous sommes tous embarqués sur un même navire: quand donc le comprendront-ils, ceux qui portent la responsabilité de notre destin?"

"Qui ne saurait grâce à l'Eglise élever la voix pour mettre fin à l'asservissement dont l'argent depuis toujours est un des agents les plus sûrs?"

La troisième conférence, le 9 mars, était intitulée: "Conception chrétienne de la propriété". L'orateur a montré comment la doctrine des pères de l'Eglise et surtout celle de saint Thomas d'Aquin s'adapte aux problèmes modernes.

Le R. P. Riquet a dit notamment:

"Une des tâches essentielles du gouvernement politique consiste à organiser la production et la distribution en suffisante abondance de tout ce qui est indispensable aux hommes pour bien vivre".

Le prédateur s'est penché sur le problème de "l'appropriation personnelle". Aux termes de son radiomessage de 1941, Pie XII revendiquait énergiquement "l'espace vital de la famille" et protestait contre "des conditions de vie ne lui permettant pas de concevoir l'idée d'une maison à elle".

Ce droit à la propriété connaît une limite cependant, et, "en période de disette ou de pénurie, tout ce que certains possèdent en surabondance doit, de par le droit naturel, servir à la subsistance des plus pauvres".

"Sans l'appui des mœurs, que peuvent les lois?" s'est écrié le R. P. Riquet.

"Si chaque patron se montrait libéral en associant largement le travail de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise et celui-ci, à son tour, libéral dans le don de sa peine et de son labeur... Si chacun et chacune dans son métier, dans son foyer, dans son quartier inventait de se conduire en tout avec libéralité, ne pensez-vous pas que saint-Thomas aurait raison et que rien ne serait plus profitable à tous que l'appropriation des richesses par une humanité qui se montrerait à la fois libérale, juste et dominée par l'amour de l'homme en Dieu".

Et voici la conclusion de la troisième conférence:

"Le droit de propriété n'est pas, comme d'aucuns le prétendent, un pouvoir absolu d'acquiescer, employer ou détruire les richesses de ce monde sans autre souci que de satisfaire l'intérêt égoïste de propriétaire.

"Trois vertus sont indispensables à l'usage chrétien de toute richesse: charité, justice et libéralité".

La policière anglaise

LONDRES — La Police féminine est, aujourd'hui, un facteur important du vaste réseau d'oeuvres sociales qui fonctionnent en Angleterre. Comme tant d'autres choses, dans ce pays, la Police féminine a son origine dans un effort volontaire et non officiel. Aujourd'hui, elle constitue un lien essentiel entre la loi et les multiples organisations indépendantes de protection morale avec qu'elle coopèrent étroitement. Elle se spécialise dans l'action protectrice et disciplinaire chez les enfants et les adolescents; habituée à aborder les problèmes à la lumière de cas particuliers, les policières sont autorisées à se laisser guider par leur opinion personnelle tout comme par leurs pouvoirs officiels. La latitude dont elles jouissent est très précieuse quand il s'agit d'enfants ou d'adolescents. On s'est aperçu que la jeunesse délinquante se laisse mieux guider par des femmes de la police que par les hommes; lorsqu'il s'agit de jeunes filles, les policières sont en mesure de donner des conseils francs et directs qui sont souvent ce dont les délinquantes ont besoin. Dans ce cas, la policière se met généralement en rapport avec les parents de la jeune délinquante, aidant ainsi à rétablir la vie familiale heureuse d'une jeune fille qui a subi l'entraînement d'une mauvaise compagnie.

Reprise des radiogrammes

LONDRES — Les voyageurs de la British Overseas Air Corporation sont de nouveau en mesure d'expédier des radiogrammes par air vers toutes les parties du monde. Ainsi est repris un service très apprécié des voyageurs avant la guerre. Les télégrammes sont limités à 15 mots, adresse et signature comprise; on les acceptera pour le moment en langage clair ou en code.

A loyer dans un corbillard

Bienheureux les gens qui ne sont pas superstitieux! Mais, à vrai dire, tout est bon dans la chasse au logis, à l'heure actuelle, en Angleterre, du moment qu'il y a quatre murs et un toit... fût-ce un corbillard. Patrick McCormick (trente ans), sa femme, son fils et son grand-neveu, viennent d'installer leur ménage dans l'un de ces charmants véhicules. Ils paient 75c. de loyer hebdomadaire et vivent sur les rives d'un beau lac de l'Irlande du Nord. Sans abri, ils ont accueilli avec plaisir l'offre du corbillard... Et ils vivent dans le voisinage de maisons que se louent jusqu'à \$120 par mois... Mme McCormick a fort bien installé son nouveau foyer. Pas plus que

Pat, elle ne craint de dormir dans un corbillard, même si les malfaiteurs fées "banshees" venaient hurler autour.

Concours provinciaux littéraires et scientifiques (1947)

Les ouvrages qui, pour l'année 1947, font l'objet des trois concours littéraires et scientifiques de la province de Québec sont les suivants:

1ère section: PRIX DE LITTÉRATURE: les ouvrages d'imagination en vers, en langue française, tels que poèmes, poésies, pièces de théâtre, publiés depuis le 1er mai 1943 ou manuscrits.

2me section: PRIX DE SCIENCES: les ouvrages de sciences physiques ou mathématiques, telles que mathématiques, physique, chimie, astronomie, de sciences naturelles et de sciences appliquées, en langue anglaise, publiés depuis le 1er mai 1943 ou manuscrits.

Pour chaque section, les trois prix accordés sont 800 dollars pour le premier prix, 400 pour le second, et 200 pour le troisième. Le jury est libre de ne pas accorder le prix si les ouvrages présentés n'offrent aucun intérêt.

Les concours sont ouverts à tous les Canadiens, sujets britanniques, de naissance ou par naturalisation, résidant actuellement dans la province de Québec, ou occupant ailleurs un emploi public pour de

compte de la province de Québec ou du gouvernement du Canada. Sont aussi admis à concourir les étudiants de la province de Québec en séjour d'études à l'étranger.

Il faut, dans chaque cas, fournir des pièces justificatives; copie certifiée de l'acte de naissance du candidat ou de son certificat de naturalisation, ainsi qu'une bibliographie complète de l'oeuvre écrite de ce candidat.

Les travaux soumis aux concours doivent être déposés en six exemplaires entre les mains du secrétaire, entre le premier mars et le premier mai 1947.

Les demandes d'admission aux concours ainsi que toute demande de renseignements doivent être faites au Secrétaire de la province: Concours littéraires et scientifiques, Hôtel du Gouvernement, Québec.

La lecture confortable

Les yeux fonctionnent bien quand il n'existe pas une trop grande différence d'éclairage entre la surface de lecture et le milieu environnant.

Les spécialistes du ministère de la Santé nationale déconseillent la lecture en plein soleil, même si la surface de lecture est elle-même à l'ombre. Le rayonnement, direct ou indirect, peut gêner la vue.

Hôpitaux nouveaux

Trois-Pistoles. — Un permis de construction a été accordé pour un

hôpital à Trois-Pistoles. Le capital autorisé est de \$99,000. Ce nouvel édifice portera le nom de l'hôpital Notre-Dame-des-Anges.

Chandler. — Des travaux commenceront incessamment à Chandler pour la construction d'un hôpital qui sera dirigé par les Révérendes Soeurs de la Providence.

ENTENDEZ

AVEC AISANCE COMME VOUS N'AVEZ JAMAIS
ESPERÉ ENTENDRE DE NOUVEAU
AVEC LE SENSATIONNEL



"ATOMEER" MAICO
Le plus puissant — Le plus léger
Le plus petit, pas plus gros qu'un
citi à lunette. TOUT CE QUE
VOUS PORTEZ.

Nous gardons des batteries pour
tous genres d'appareils auditifs.
Service de réparation de tous les
appareils.

AUSSI

Le nouvel appareil auditif
VICTAPHONE... \$75.95
Complet, prêt à porter; ne pèse
que 3 onces.

DEMONSTRATIONS
GRATUITES

Un représentant sera
à Rimouski
le mardi 15 avril à l'Hôtel St-Laurent
à Mont-Joli
le mercredi 16 avril à l'Hôtel Commercial
à Amqui
le jeudi 17 avril au Manoir Canadien

Ernest Vézina

18 St-Alfred — Rivière-du-Loup Station. — C. P. 57-A

MARQUIS JAMES nous parle de "1946-UNE DES PLUS BELLES ANNÉES DE LA METROPOLITAN"



CONFORMÉMENT à sa façon de faire habituelle, qui consiste à opérer "à livre ouvert", la Metropolitan a chargé récemment Marquis James, l'historien bien connu, et assuré à la Metropolitan, de rédiger le compte rendu annuel aux assurés, pour 1946.

Monsieur James était particulièrement bien préparé pour cette tâche, car il vient de mettre la dernière main à une étude triennale, entreprise à la demande de la Compagnie, sur les opérations effectuées par la Metropolitan depuis la date de sa fondation. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un ouvrage, publié par la Viking Press et par The MacMillan Company of Canada, sous le titre "The Metropolitan Life, A Study in Business Growth", que l'on peut se procurer dans n'importe quelle librairie.

Dans son compte rendu des opérations de la Compagnie pour l'exercice 1946, Monsieur

James nous fait l'historique d'un progrès ininterrompu dans le service fourni aux détenteurs de polices du Canada et des États-Unis.

Entre autres choses, il signale:

— que les paiements faits, l'année dernière, aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires, ont dépassé \$630,000,000.

— que 2,400,000 personnes ont souscrit, en 1946, de nouvelles polices à la Metropolitan.

— que le montant des assurances nouvelles souscrites en 1946 a dépassé tout ce que la Metropolitan a jamais enregistré au cours de ses 79 années d'existence.

— que l'augmentation des capitaux d'assurance en cours a marqué un nouveau record.

— que la Compagnie a enregistré un des taux de mortalité les plus bas dans son histoire.

— que, malgré la tendance à l'augmentation

des frais, due, surtout, à la baisse ininterrompue des taux d'intérêt réalisés, la Compagnie a trouvé le moyen de maintenir les dividendes, sur les Polices Ordinaires et Industrielles, au même taux qu'en 1946.

Le compte rendu de Monsieur James est bien plus qu'une sèche compilation de statistiques. Entre autres choses, il examine la valeur sociale des placements effectués par la Metropolitan. Il déclare, par exemple, que le programme de construction d'immeubles réalisés par la Metropolitan —

— est une preuve vivante de ce que l'entreprise privée peut faire pour le bien du public."

Que vous soyez ou non assuré à la Metropolitan, vous trouverez que ce compte rendu annuel vaut la peine d'être lu. Pour en recevoir un exemplaire gratuit, il vous suffira de remplir et de nous adresser le coupon ci-dessous.

ÉTAT DE LA SITUATION POUR 1946

ENGAGEMENTS ENVERS LES DÉTENTEURS DE POLICES, LES BÉNÉFICIAIRES, ET AUTRES

Réserves statutaires des polices	\$6,891,359,670.02
Ce montant, augmenté des primes futures et de l'intérêt produit par les réserves, est nécessaire pour assurer le règlement futur de tous les bénéfices prévus dans les polices.	
réserve affectée aux contrats supplémentaires	332,747,697.65
ommes appartenant aux bénéficiaires et aux détenteurs de polices (assurances en cas de décès, dotations parvenues à échéance, etc.) mais laissées par devers la Compagnie pour être payées dans les années à venir.	
Dividendes laissés par devers la Compagnie	53,767,508.30
Réserve pour dividendes attribués aux assurés	137,845,377.00
As de côté pour être versé, en 1947, aux détenteurs de polices appelés à toucher ces dividendes.	
Assurances échues ou sinistrées mais non encore réglées	34,012,611.03
omprend les cas en cours de règlement et le montant estimatif des cas qui existent mais qui n'ont pas encore été signalés à la Compagnie.	
autres obligations découlant des polices	30,523,903.19
compris les primes payées d'avance, etc.	
Impôts courus	20,198,797.00
omprend le montant estimatif des impôts payables en 1947 sur les opérations de 1946.	
réserve de prévoyance concernant les prêts hypothécaires	21,000,000.00
diverses obligations	26,994,539.16
TOTAL DES OBLIGATIONS	\$7,548,450,103.35

Cela fait un solde créditeur (marge de sécurité) de \$496,982,280.85
Ce solde est porté en recettes aux comptes suivants:
Fonds de Surplus spécial \$83,533,000.00
(y compris \$69,833,000.00 pour dépréciation ou fluctuation éventuelle de la valeur des placements).
Fonds libres (surplus) \$413,449,280.85

OTE:—Parmi les valeurs actives ci-dessus se trouvent \$386,528,629.53, que la Compagnie a déposés auprès de divers fonctionnaires publics en exécution des prescriptions de la loi ou des règlements de contrôle. Les affaires traitées au Canada et figurant dans ce rapport sont indiquées sur la base du pair du change.

ACTIF ASSURANT L'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS

Valeurs gouvernementales	\$4,244,055,186.17
Gouvernement des États-Unis \$4,001,167,645.00	
Gouvernement du Canada 242,887,541.17	
Autres valeurs	1,958,283,733.97
Provinces et municipalités \$89,739,938.35	
Chemins de fer 530,654,827.57	
Services publics 631,841,742.55	
Industries et divers 706,047,225.50	
Actions	106,662,750.00
Toutes privilèges ou garanties, sauf \$1,533,700.00.	
Premières hypothèques sur immeubles	886,963,401.82
Propriétés agricoles \$86,749,350.06	
Autres propriétés 800,214,051.76	
Prêts aux assurés	335,308,794.10
Garantis par les polices.	
Immeubles (compte tenu d'une somme globale de \$25,000,000 portée en diminution par ajustement)	208,908,746.54
Construction à usage d'habitation et autres immeubles acquis à titre de placement	\$122,850,596.70
Immeubles à l'usage de la Compagnie	34,885,954.04
Propriétés reprises pour défaut de paiement d'hypothèques (\$29,628,289.62 sous contrat de vente)	76,172,195.80
Espèces en caisse et en banque	126,654,058.48
Montant net des primes différées et des primes en cours d'encaissement	118,268,923.09
Intérêt et loyers courus, etc.	60,326,790.03
TOTAL DE L'ACTIF ASSURANT L'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS	\$8,045,432,384.20

Ces fonds, qui s'élèvent à environ 6½% du passif, constituent un tampon contre les contingences défavorables, et viennent s'ajouter aux disponibilités existant déjà pour garantir que tous les bénéfices stipulés dans les polices seront payés au fur et à mesure de leur échéance.

QUELQUES DÉTAILS SUR LES OPÉRATIONS DE LA METROPOLITAN AU CANADA

Les faits importants exposés ci-dessous et marquant le travail de la Compagnie, au Canada, pendant 1946, intéresseront tout spécialement les assurés de la Metropolitan et leurs bénéficiaires au Canada.

Assurance-Vie en Cours

Au cours de l'année, 250,000 Canadiens ont souscrit, auprès de la Metropolitan, des polices nouvelles qui garantissent, en tout, \$217,564,850. A la fin de 1946, le chiffre total de la garantie fournie par la Metropolitan, au Canada, à 2,300,000 détenteurs de polices, atteignait \$1,937,785,490. De ce montant, 58 pour 100 était détenu par des assurés à l'Ordinaire, 32 pour 100 par des assurés à l'Industrielle et 10 pour 100 par des assurés au Groupe.

Total des Placements au Canada

Le total des placements de la Compagnie, au Canada, atteignait, à la fin de 1946, \$448,686,839. De ce montant, 54 pour 100 sont des Obligations du Dominion du Canada. Les autres placements comprennent des obligations provinciales et municipales, des valeurs de chemins de fer, d'établissements industriels et d'utilités publiques, ainsi que des hypothèques. La Metropolitan prend également part au programme d'habitation poursuivi par les compagnies d'assurance-vie au Canada.

L'ensemble des versements faits par la Metropolitan à des Canadiens, depuis son arrivée au Canada, en 1872, plus les placements qu'elle a actuellement, au Canada, dépasse de plus de \$284,000,000, le total des primes recouvrées des Canadiens.

Oeuvres d'Hygiène et de Bien-Être

Au cours de 1946, 236,738 visites furent faites par des infirmières, au Canada, à des assurés auprès de la Metropolitan, à l'Industrielle et au Groupe. En outre, plus d'un million et trois quarts de brochures sur l'hygiène et sur la sécurité ont été distribués par les Agents. Enfin, la Compagnie a pris part à 85 campagnes d'hygiène.

EN VEDETTE



Donna Grescoe, jeune violoniste de Winnipeg, qui sera la vedette de l'Heure Northern Electric lundi soir, le 31 mars. Cette émission sera la dernière de la présente série "En Avant avec le Canada". Soutenue par l'Orchestre de concert Northern Electric, sous la direction de Paul Scherman, Mlle Grescoe exécutera des oeuvres de Wieniawski et de Schubert.

Metropolitan Life Insurance Company

(COMPAGNIE À FORME MUTUELLE)

SIÈGE SOCIAL: NEW-YORK

FREDERICK H. ECKER
Président du Conseil d'Administration

LEREOY A. LINCOLN
Président

DIRECTION GÉNÉRALE AU CANADA: OTTAWA

GLEN J. SPAHN, Deuxième Vice-Président Administrateur

METROPOLITAN LIFE INSURANCE CO.
Direction Générale au Canada, OTTAWA.

Messieurs:
Prière de m'envoyer un exemplaire de votre compte rendu annuel aux assurés, intitulé "1946—Une des Plus Belles Années de la Metropolitan."

NOM _____

RUE ET NUMÉRO _____

LOCALITÉ _____ PROV. _____

Un million de médailles



Plus d'une centaine de vétérans sont actuellement employés à l'Hôtel de la Monnaie, à Ottawa, dans la production des milliers de médailles de guerre, qui seront remises en temps et lieu à tous les vétérans, hommes et femmes, qui y ont droit. En plus d'un million de Médailles du service volontaire canadien, on doit frapper également plus d'un demi-million des étoiles de campagne. Cette tâche gigantesque requiert un temps considérable et au quartier général de la Défense nationale, on insiste sur le fait que la distribution de ces médailles ne sera pas prochaine. On voit ci-dessus une partie de l'atelier à l'Hôtel de la Monnaie, où les vétérans travaillent à la production de ces décorations.

(Photo: Armée Canadienne).



LES DECORATIONS DES VETERANS. — On voit ci-dessus le soldat P. Décarie, d'Ottawa, et mademoiselle Jean Giles, d'Almonte, Ont., autrefois membre du C.W.A.C., qui se décorent mutuellement de la Médaille du service volontaire canadien, au cours d'une visite récente à l'Hôtel de la Monnaie, à Ottawa, où l'on frappe actuellement un million et demi de médailles. Il ne faut pas s'imaginer qu'au quartier général de la Défense nationale, on insiste sur le fait que la tâche est formidable et qu'il faudra beaucoup de temps pour l'accomplir; personne ne doit s'attendre à recevoir bientôt ses décorations. On fait l'impossible cependant pour hâter la distribution.

DECES

— A Nazareth, le 18 mars, Mme Lionel Lepage (Laurette Lavoie), âgée de 29 ans. Outre son mari, deux enfants lui survivent: Maurice et Denise.

— A Rimouski, le 19 mars, à l'âge de 3 ans et 8 mois, Florence Richard, enfant de M. et Mme Hippolyte Richard, de Lac-au-Saumon.

— A St-Arsène, le 18 mars, à l'âge de 80 ans et 5 mois, M. Auguste Rioux, époux en premières noces de Desneiges Damours et en deuxième noces de Ida Paré.

— A Matane, le 15 mars, à l'âge de 87 ans et 3 mois, Mme Ve Ernest Maltais (Malvina Imbeault), mère de mesdames Arthur St-Pierre, de Matane, Albert Lévesque, d'Ontario, Paul Gagné, de Matane, et Charles Richard, de St-Nil.

— Aux Escoumains, le 17 mars, Mme J. T. Tremblay (Marie Girard), mère de Mme Médéric Pilote, de Rimouski-Est.

— A St-Godefroi, Bonaventure, le 15 mars, à l'âge de 67 ans, Mme Ve Célestin Aubut (E. Delarossil).

— M. Benoît Ste-Croix, de Cap-des-Rosiers, décédé à l'Hôtel-Dieu de Gaspé, le 16 mars. Il était le fils de M. et Mme Arthur Ste-Croix.

— A St-Narcisse, Mme Camille Pigeon (Jeanne Ross).

— A Québec, le 18 mars, Mme Louis Rioux, de Ste-Françoise.

— A l'hôpital de Tracadie, le 21 mars, M. Joseph Desmarais, âgé de 78 ans, de St-Isidore.

— Mme Denise Allard, fille de M. et Mme David Allard, de Gascons, décédée le 21 mars.

L'hélicoptère et le sauvetage aéro-maritime

LONDRES — La Royal Air Force se servira d'hélicoptères dans les futures opérations de sauvetage aéro-maritimes. Des hélicoptères présentant les caractéristiques trouvées nécessaires à la suite des recherches de la R.A.F., sont actuellement en construction. Il devrait avoir de la place pour 2 passagers plus le pilote et l'observateur, pouvoir naviguer à

l'avantage au tableau, être pourvu d'un équipement de radio, y compris des instruments auxiliaires de navigation. Le rayon d'action devrait être de 150 milles à une vitesse de 115 milles à l'heure; pour les opérations de sauvetage, l'appareil devra posséder le matériel capable de soulever deux survivants au moins en tenue de vol.

Jeunes et vieux aiment les oeufs à Pâques

A l'approche du printemps, la joie et le bonheur semblent gagner tous les domaines. La neige disparaît rapidement, l'herbe, les crocus, etc., revivent et toute la nature sourit. Les hommes, les femmes et les enfants font preuve de diligence comme s'ils venaient de déposer un lourd fardeau. Les animaux même sont changés, les poules secouent leur torpé et recommencent à pondre comme de plus belle.

La fête de Pâques évoque immédiatement l'idée des oeufs; les enfants de tout âge, même si certains d'entre eux se formaliseraient d'être ainsi désignés en d'autres circonstances, ont fait le guet autour des montres et des comptoirs de magasins dans l'espoir d'y apercevoir des oeufs de Pâques. Mais les mamans ont bien d'autres oeufs à frire, à bouillir, à pocher, à brouiller, etc. Plus il y a d'oeufs et plus elles sont heureuses, car elles pourront préparer des mets de résistance ou compléter d'autres mets qui manquent de protéine.

Les oeufs ont une place tout indiquée dans les trois repas quotidiens, ainsi que dans tout mets du menu depuis l'appétitif jusqu'au dessert. Il y a parfois certaines personnes qui prétendent qu'elles n'aiment pas les oeufs, c'est-à-dire les oeufs pochés, brouillés, etc. Ces personnes n'ont habituellement aucune répugnance pour des desserts et autres mets où il entre des oeufs, à la condition que ce soit sous un déguisement. Il n'est réellement pas difficile de faire consommer suffisamment d'oeufs à celui qui s'en soucie guère, grâce aux nombreux desserts et sauces où les oeufs perdent leur identité.

Le printemps est une saison merveilleuse, mais parfois, avant que ses bons effets se fassent sentir, nous éprouvons une sorte de lassitude après le long hiver que nous avons traversé et nous avons besoin d'un surplus de nourriture. Ce surplus pourrait revêtir la forme d'oeufs battus pris entre les repas. Mais il y a des personnes qui n'aiment pas les oeufs battus et qu'à cela ne tienne, car il est si facile de les contenir en aromatisant l'oeuf battu avec des épices ou une autre essence.

Les économistes ménagères de la Section des Consommateurs, Ministère fédéral de l'Agriculture, ont une foule de recettes pour l'emploi des oeufs dans les repas quotidiens.

SALADE MOULEE AUX OEUFS

1 c. à table de gélatine non aromatisée

1/4 tasse d'eau froide

1-1/2 tasse d'eau bouillante

2 c. à table de vinaigre

1 c. à table de sel

4 oeufs cuits dur, tranchés

1 c. à table de persil haché

3 c. à table de cornichons hachés

1 c. à table d'oignon râpé

1 c. à table de piment rouge haché

Faites gonfler la gélatine dans l'eau froide. Ajoutez l'eau bouillante, le vinaigre et le sel. Lorsque le mélange gélatineux commence à prendre, ajoutez les autres ingrédients. Versez dans des moules rincés à l'eau froide et laissez refroidir jusqu'à fermeté. Servez sur de la salade croutillante ou d'autre verdure à salade, et garnissez de mayonnaise.

OEUFS A L'ESPAGNOLE

6 oeufs

2 tranches de bacon

1 petit oignon haché

1 c. à table de farine

2 tasses de tomates en conserve

1 piment vert haché

OU 2 c. à table de persil haché

1 tasse de céleri haché

poivre

sel

Mettez un pouce d'eau froide dans une marmite, chauffez jusqu'au point d'ébullition, faites-y cuire les oeufs pendant 15 minutes. Pendant que les oeufs cuisent, coupez le bacon en petits morceaux et faites-le rôtir. Enlevez le bacon et faites revenir l'oignon haché dans le gras de bacon. Ajoutez la farine graduellement, en brassant constamment, puis, les tomates, le piment et le céleri et laissez mijoter pendant 20 minutes. Ajoutez le bacon, le poivre et le sel. Coupez les oeufs en deux dans le sens de la longueur

après en avoir enlevé les coquilles et placez-les dans un plat. Versez la sauce chaude sur les oeufs. Six portions.

GATEAU EPONGE A L'AMANDE

1/2 c. à thé de sel

4 oeufs, séparés

1/2 tasse de sucre

1 tasse de farine à pâtisserie OU 1 tasse moins 2 c. à table de farine ordinaire, tamisée

1/2 c. à thé de poudre à pâte

1/4 c. à thé de vanille

1/4 c. à thé d'essence d'amande

Ajoutez le sel aux blancs d'oeufs et battez-les en neige jusqu'à ce qu'ils soient fermes sans être secs. Incorporez graduellement, en battant, un quart de tasse de sucre. Battez les jaunes d'oeufs et ajoutez-les graduellement l'autre quart de tasse de sucre et les essences. Incorporez aux jaunes la moitié des blancs d'oeufs battus puis ajoutez la farine mêlée et tamisée avec la poudre à pâte, en brassant légèrement. Incorporez le reste des blancs d'oeufs. Versez dans un moule à gâteau graissé 8 x 8". Déposez dans une casserole d'eau chaude et faites pocher dans un four modérément chaud, 350 F., pendant 30 à 40 min. Coupez en carrés et servez avec la sauce suivante:

1 c. à table de fécule de maïs

2 tasses de jus de fruits en conserve

1 pincée de sel

1 c. à thé d'essence d'amande

Mélangez la fécule de maïs avec un peu du jus froid et mélangez jusqu'à ce que cela soit bien dissé. Faites chauffer le reste du jus et ajoutez-y graduellement le mélange de fécule de maïs puis le sel. Cuisez pendant environ 10 minutes en brassant constamment jusqu'à épaississement. Ajoutez l'essence. Donnez six portions.

St-Octave de Métis

Décès.— Samedi, est décédée à l'âge de 81 ans et 3 mois Mme Joseph Brillant (Marie Gagné). Elle laisse cinq fils et six filles. Les funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'un grand concours de parents et amis. Nos plus vives condoléances aux familles en deuil.

Va-et-vient:— Mlle Mariette et Gabrielle Deschênes et Mlle Simone Paradis, institutrices à Ste-Florence, ont visité leurs parents la semaine dernière.

Mlle C. Hudon est revenue d'un bref voyage d'affaires à Rivière-du-Loup et Rimouski.

Mme Joseph Pelletier, de St-Alexandre, est en visite chez sa fille Mme A.J. Althot.

M. Ronaldo Tremblay, qui a passé quelque temps à l'hôpital de Rimouski, est de retour dans sa famille.

M. Gaston Thibault est allé à Lac-au-Saumon chez des parents, récemment.

M. Gilbert Pelletier est revenu d'un voyage à Montréal.

Gascons (Bon.)

— Mme Joseph Ahier, accompagnée de sa fille Yolande, est de retour après avoir passé une fin de semaine à St-Charles de Caplan chez sa fille Mme Edouard Bourdages.

— Mme Philippe Ahier se rendait récemment au chevet de sa sœur malade, Mlle Adèle Cyr, hospitalisée à Maria. Sa fille Mme P. Edmond Roussy l'accompagnait.

— L'état de Mme Edmond Mourant s'est un peu amélioré en ces dernières semaines à l'Hôtel-Dieu de Campbellton, où elle est sous traitement médical depuis quelques mois.

— Le 19 mars, la fête de saint Joseph fut célébrée avec un pèté exemplaire par tous les paroissiens. Bon nombre de fidèles firent la neuvaïne de prières et de communions.

— Sont revenus des camps d'Ottawa et d'Ontario, ces jours derniers, MM. Alfred Angéhart, Thomas Parisé, son fils Edouard, Normand Parisé, Edmond Parisé, Augustin Chapados, Alfred Chapados, Fernand Mourant. Peter-Philip



Distributeur: Henri JACOB RIMOUSKI

Mourant et Clarence Mourant. Absent.— M. le curé s'est absenté la troisième semaine de mars pour assister M. le curé de Newport à l'occasion des Quarante-Heures. — Au cours de la semaine dernière, M. l'abbé Paul Gendron vint distribuer aux malades de la paroisse la communion préparatoire à la fête Pascale.

De bonnes habitudes

Les enfants aiment les eaux gazeuses, les sodas et les glaces parce que leur croissance réclame une grande quantité d'énergie supplémentaire. Les spécialistes de l'hygiène alimentaire conseillent aux parents de canaliser ce besoin et de donner à leurs enfants l'habitude d'aliments plus sains. Un bon moyen est de procurer des goûters aux enfants. Les goûters doivent comprendre un verre de lait, des biscuits ou un fruit. Ils peuvent trouver place dans le milieu de la matinée, ou à la rentrée de l'école.

CE SOIR...

Soulagez les Souffrances de Son Rhume pendant qu'elle dort

Quand vous lui frictionnez, au coucher, sa gorge irritée par le rhume, sa poitrine et son dos, avec du VapoRub réchauffant, il commence à agir rapidement. Et tandis qu'elle dort, l'action calmante spéciale du VapoRub continue pendant des heures. Souvent, au réveil, les pires souffrances du rhume sont soulagées. Essayez-en ce soir!

VICKS VAPORUB

Quel Plaisir de Fumer

SWEET CAPORAL

LA CIGARETTE ET LE TABAC À CIGARETTES

ARTICLES DE BUREAU



TABLE PRATIQUE Pour dactylographe avec extension pliante, à gauche.

PUPITRES

FAUTEUILS

COFFRE-FORTS

pour garder vos objets de valeur en sûreté.

Tous ARTICLES D'IMPRESSION

L'IMPRIMERIE GILBERT, Ltée. RIMOUSKI

Rue de l'Evêché

TELEPHONE: bureau 398 résid. 229

AUTOBUS GAGNON

Edmond Gagnon, Propriétaire MONT-JOLI, P.Q.

SERVICE D'AUTOBUS: Mont-Joli, Ste-Florence, Matapédia, L'Ascension, La Rédemption, Priceville

HORAIRE

Départ de Mont-Joli pour La Rédemption 7.30 A.M. et 4.30 P.M.

Départ de Mont-Joli pour Ste-Florence 8.30 A.M.

Départ de Mont-Joli pour St-Donat 7.30 A.M. et 4.30 P.M.

Départ de Mont-Joli pour Price 10.00 A.M. et 12.45 P.M. 3.30 7.00 10.30

Départ de Mont-Joli pour Sanatorium 12.20 P.M. et 7.35 P.M. 3.00 10.15 P.M. 4.10

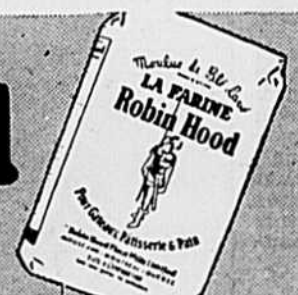
Départ de Matapédia pour L'Ascension 6.30 A.M.

Départ de Matapédia pour L'Ascension 3.00 P.M.

C'est un plaisir de voyager par les AUTOBUS GAGNON, le service est rapide et confortable.

4 SUR 5 DES MÉNAGÈRES QUI GAGNENT DES PRIX POUR LES CUISSONS À LA MAISON. EMPLOIENT

La Farine Robin Hood
Moulue de Blé Lavé



La Chambre de Commerce de Carleton

Comme les Chambres de Commerce sont des groupements paroissiaux, qui travaillent à l'avancement et au développement économique et social dans leurs cadres respectifs, il serait à propos de faire un résumé des activités et l'historique de la Chambre de Commerce de Carleton. Bien qu'il soit court, il n'est pas moins intéressant pour les lecteurs de connaître ses débuts et quelques-unes de ses activités.

D'abord, la Chambre de Commerce de Carleton fut fondée le 1er avril 1946. Elle n'a donc pas encore une année d'existence, mais ses progrès sont des plus encourageants. La Chambre de Carleton est affiliée à la Chambre de Commerce de la Province de Québec. Le nombre de ses membres est actuellement de 56 et quelques autres ont demandé leur adhésion. La contribution exigée pour ses membres est de \$5.00 chacun. Elle groupe des citoyens de la municipalité de Carleton-sur-Mer et de celle de Carleton Centre. Tous ces gens, imbus de bonne volonté et très actifs, travaillent pour l'avancement et le développement économique et social de la paroisse de Carleton.

Les assemblées générales ont lieu, cet hiver, au théâtre de Carleton, le mercredi de chaque mois. C'est un endroit idéal pour la tenue de ces assemblées durant l'hiver.

Le Bureau de direction se compose comme suit : Président : M. André Lacroix ; 1er Vice-Président : Dr Florant Bernier ; 2ième Vice-Président : M. Paul Paquet ; Secrétaire-trésorier : M. Gérard Allard. Les directeurs sont MM. Roméo M. Deschênes, Camille Ouellet, Fred Mill, Claude Bernard, Fernand Morin, Antonio Landry, Eugène Martin, Arthur Landry, Guy Bernier, Ernest Cullen, John Cullen. M. Stewart Verge en est l'aviséur général.

Quelques avantages de la Chambre de Commerce. — D'abord, les membres de la Chambre de Commerce de Carleton représentent plusieurs professions, telles que médecin, commerçant de bois, manufacturiers de meubles, garagistes, hôteliers, marchands, barbiers, agronomes, tanneurs, cultivateurs, etc... C'est donc un moyen de rencontrer des gens de diverses professions et qui discutent divers problèmes qui sont parfois très utiles à un bon nombre de membres. Les plus jeunes peuvent se servir de l'expérience de ceux qui sont plus âgés ou encore plus expérimentés dans leur domaine respectif. C'est un excellent moyen également pour faire rencontrer les gens et parler d'affaires qui les intéressent.

Qu'il me soit permis de signaler la belle assistance aux assemblées. Tous les membres semblent s'intéresser beaucoup aux discussions. Que chacun continue à s'intéresser aux débats de la Chambre de Commerce.

Au nombre de ses activités et résultats obtenus, il peut être signalé que la Chambre de Commerce de Carleton a obtenu un service de 24 heures par jour pour le téléphone. Elle travaillera par la suite à faire décongestionner les lignes trop surchargées.

La Chambre de Commerce de Carleton a organisé plusieurs soirées récréatives dont les profits serviront à l'avancement de la paroisse. C'est une belle initiative de ses têtes dirigeantes.

On a formé dernièrement un comité qui s'occupe de la raffie d'une automobile Dodge 1946. M. R.-M. Deschênes en est le président, et M. Fernand Morin le secrétaire. Les profits de la vente de ces bil-

Au Théâtre Cartier Rimouskois

31 mars-12 avril 1947

Fernandel
dans
MONSIEUR HECTOR

Point n'est besoin de longs commentaires sur ce film puisqu'il suffit de mentionner que c'est le fameux Fernandel qui en est la vedette pour être assuré d'un intérêt captivant. Personne ne manquera donc de voir cette merveilleuse comédie à l'affiche du Cartier.

Au même programme les nouvelles et sujet court.

3-5 avril

John Hodiak, Gene Tierney
dans
A BELL FOR ADANO

L'intrigue a pour cadre une petite ville de Sicile occupée par les Allemands et nous montre les faits et gestes d'un major américain chargé de l'administration civile. Ce film, qui n'est pas un film de guerre, présente un aspect humain, intéressant et parfois amusant.

Vous verrez au même programme Son of the Guardsman No 2.

lets sont destinés aux œuvres paroissiales. Si des lecteurs désirent essayer une chance de gagner une automobile ou une laveuse électrique ou un radio avec les mêmes billets, que l'on s'adresse aux deux personnes dont les noms sont mentionnés plus haut comme membres de ce comité. Toutes vos demandes d'achat de billets seront prises avec beaucoup de considération et vous contribuerez également au développement de la paroisse de Carleton.

Albert ALLARD.
(A été lu au poste CHNC, le 28 février 1947)

Matane

Depuis quelques jours, les travaux concernant la construction d'un mur de protection en palplan ches d'acier sont commencés le long de la rue Edouard VIII à Matane. On se rappelle les dommages qui ont été causés au système d'égout de la rue Edouard VIII.

La Royalmount Construction, Limited, est chargée d'effectuer les travaux de construction de ce mur suivant les plans qui ont été préparés par le Ministère de la Voirie. Le coût de ces travaux s'élève à \$90,000, dont la somme de \$30,000 est fournie par Price Brothers et \$30,000 par le Département de la Voirie. La balance, soit \$30,000, sera fournie par la ville de Matane.

Caplan

Décès. — Le Rév. Père Emile Cabana, des Clercs de St-Viateur, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

— M. Arthur Brière est revenu de l'hôtel-Dieu de Québec.

— M. Charles Brière et sa fille Gracia sont de retour d'un voyage à Charlottown.

Naissance. — A M. et Mme Robert Bélanger, une fille Solange-Françoise.

Petits pains PARKER HOUSE

Recette

Ajoutez 1 enveloppe Levure Royal sèche active et 1 c. à thé sucre à 1 l. d'eau tiède. Brassez laissez reposer 10 min. Portez au point d'ébullition 1 l. d'eau, ajoutez 5 c. à soupe sucre, 2 c. à thé sel; laissez tiédir. Ajoutez au 1er mélange. Ajoutez 3 t. farine tamisée; battez lisse. Ajoutez 4 c. à soupe shortening fondu et 3 autres t. farine tamisée, ou assez pour faire une pâte facile à manipuler. Pétrissez bien. Déposez dans un bol graissé. Couvrez laissez lever à la chaleur au double du volume, environ 1 1/2 h. Ecrasez, laissez lever de nouveau à la chaleur presque au double du volume, environ 40 min. Une fois la pâte levée, roulez-la à 1/4". Badigeonnez légèrement de shortening fondu; coupez à l'emporte-pièce de 1". Faites une rainure au milieu avec le dos d'une lame de couteau; repliez en forme de porte-feuille. Placez les pains à 1" de distance dans une lèchefrite graissée. Couvrez; laissez lever environ 1 h. Cuisez au four environ 15 min. à 400°F.



Ida Lupino, Robert Alda
dans
THE MAN I LOVE

De l'amour, de l'action, du drame, de la comédie et beaucoup de chant, voilà ce que vous offre le film : "The Man I Love". L'histoire raconte la vie d'une famille américaine et saura intéresser tous ceux qui verront ce film.

Au même programme comédie et sujet court.

2-3 avril

Edith Piaf, Marcel Herrand
dans
ETOILE SANS LUMIERE

Les essais de voix auxquels s'est soumise Stella Dora ont révélé qu'il ne pourrait être question pour elle de chanter dans un film. Au cours d'un voyage, Stella et son ami, Roger, se sont arrêtés dans un hôtel de province; et c'est là, en attendant d'attendre une petite femme de chambre, qu'une idée germe dans le cerveau de Roger. Pourquoi ne pas faire enregistrer les chansons par la petite bonne et les synchroniser ensuite avec l'image de Stella Dora? Ce truquage réussira-t-il? C'est ce que vous saurez en vous rendant au théâtre Rimouskois.

Vous verrez au même programme Secret Code No 11 & s. court.

Inauguration de l'hôpital St-Joseph-du-Lac à St-Eleuthère

A l'occasion de la fête de leur patron Saint Joseph, les religieuses de St-Joseph de St-Vallier ont fait l'inauguration de leur nouvel hôpital dont la construction vient d'être terminée, à St-Eleuthère (Kamouraska), et qui est placé sous le vocable de saint Joseph.

Dès le matin, en présence d'une assistance émue et recueillie, M. le curé Léopold Plante, de St-Eleuthère, disait la première messe dans la chapelle de l'hôpital, où le Bon Dieu venait d'être installé en permanence.

Dans l'après-midi, par une température printanière, un groupe d'invités se réunissait à l'hôpital vers 2 h. 30. Outre les religieuses de St-Joseph, on remarquait un nombre d'invités, dont MM. les abbés Plante et Ernest Proulx, de St-Eleuthère; le rév. Père Emile Journault, c.s.s.r., curé d'Estcourt, et le rév. Père J.-M. Ladouceur; M. l'abbé J.-C. Hudon, curé de St-Athanas; les Rév. Pères J.-A. Poulin et Albert Desroches, des Clercs de St-Viateur de Sully; M. l'abbé L. Dion, représentant M. le curé de Rivière-Beau; et quelques autres. Une assistance nombreuse de laïques se pressait aussi dans les grands couloirs de l'institution, comprenant notamment les médecins de la région: M. le Dr Bouffard, de Rivière-Beau; M. le Dr Ouellet, d'Estcourt, et M. le Dr Monette, de St-Eleuthère, tous attachés au nouvel hôpital.

Les invités furent reçus par la révérende Mère Supérieure, et par le surintendant de l'hôpital, le Dr Monette.

Aux invités réunis dans le grand parloir tout ensoleillé de l'institution, M. le docteur Monette souhaita la plus cordiale bienvenue à cette cérémonie intime mais qui n'en marquera pas moins une date inoubliable dans l'histoire de toute la région. En effet, cet hôpital désiré depuis longtemps est appelé à rendre d'appréciables services à toutes ces populations, qui jusqu'ici étaient dépourvues, surtout en hiver, de toute facilité d'hospitalisation. Le Dr Monette remercia et félicita les religieuses de St-Joseph de St-Vallier qui, malgré les difficultés de l'heure présente, n'ont pas hésité à renouer la tradition séculaire qui fait d'elles en Europe des Soeurs Hospitalières, à entrer courageusement dans ce nouveau champ d'activité où elles ne tarderont pas à faire leur marque, et à prendre l'initiative de cette construction nouvelle.

Tous les invités se répandirent ensuite dans l'hôpital pour une visite de toute l'institution, sous la conduite des médecins et des religieuses.

Situé au bord d'un lac superbe, dans un magnifique paysage de montagnes, de nouvel hôpital est une construction toute moderne, bâtie en pierre et entièrement à l'épreuve du feu.

Avec ses salles claires aux couleurs gaies, ses chambres accueillantes et confortables, l'hôpital pourra recevoir cinquante patients à la fois; et ses facilités de traitement se comparent avantageusement avec celles des maisons d'hospitalisation modernes. La salle d'opération, avec son outillage complet, la salle d'obstétrique et la pou-

PETITES ANNONCES

A VENDRE

MOTOCYLETTE Indian 1940 avec side-car. Isidore Duchesne, 106, rue St-Laurent, Rimouski, Tél. 590.

Complainte sur tragédie du St-Laurent le 24 décembre. \$9.25 la copie, sur l'air du "Titanic". J.-L. ST-LAURENT, Baie Comeau, B. P. 239.

A VENDRE

Ensemble de cuisine 6 morceaux, tout neuf, à prix d'auhaïne. S'adresser à 60 rue Ste-Marie, Rimouski, Tél. 610-w

PROPRIETE A VENDRE

Beaux logis, très modernes, huit grandes pièces chacun. Système à eau chaude, grande cave bien finie, bons revenus. Située Ave Lepage. Aussi belle grande chambre meublée et chauffée à louer, 287 rue St-Germain. Notaire M.-A. Fillion, rue de l'Évêché, Rimouski.

Deux terres à vendre

Situées à Pointe-au-Père, sur la route nationale, à trois milles de Rimouski. Deux arpents de largeur par 42 de longueur. Seront vendues ensemble ou séparément avec les instruments agricoles. Bons postes d'affaires. A vendre à prix raisonnables. Pour renseignements s'adresser à Joseph Plante, 175 Notre-Dame, Rimouski, téléphone 491.

COURROIES DE TRANSMISSIONS.

Toutes largeurs de courroies, jusqu'à 30"; stock considérable de courroies en cuir ou en caoutchouc pour tout usage; attache-courroie Flexo, lacets en cuir ou en acier, poignons à courroies, machines à lacer les courroies. M. Zagerman & Cie Limitée, Bayview Road, Ottawa, Ont.

TEL: 48-w

ROGER ROY, O.D.

OPTOMETRISTE
Spécialiste pour la vue

254 RUE ST-GERMAIN
RIMOUSKI

9 h. à midi
1 1/2 à 5 P.M.

CE-PHA-NOL

SOULAGEMENT :

Maux de tête
Maux de dents
Rhumes
Douleurs rhumatismales

Troubles menstruels

Les CE-PHA-NOLS sont toujours bonnes.

En vente chez tous les bons marchands

Les Produits CE-PHA-NOL

Enrg.

1613, rue St-Denis,

Montréal

ponnière, la salle de stérilisation, le laboratoire et la pharmacie, la salle de rayons-X avec ses superbes appareils de traitement électrique attirèrent particulièrement l'attention des visiteurs.

Cette visite terminée, tous se retrouvèrent à la chapelle, ruisselante de soleil, avec son autel décoré de lys. Le Rév. Père Journault, c.s.s.r., officia au premier salut solennel du Saint-Sacrement. Le chant fut fait par les Dames religieuses.

Un goûter réunissait ensuite tout le monde dans la grande salle de la communauté; après quoi, le Rév. Père Journault, M. l'abbé Hudon, le Rév. Poulin et M. le curé Plante se firent les interprètes autorisés de leurs paroissiens et de leur communauté respective pour offrir aux Révères Srs de St-Joseph, ainsi qu'au réalisateur de cette entreprise, M. le Dr Monette, leurs félicitations, leurs vœux de succès et l'assurance de leur entière collaboration.

L'hôpital St-Joseph du Lac, commencé à l'automne de 1945 par la communauté des Srs de St-Joseph de St-Vallier, de Québec, grâce à l'assistance généreuse du ministère provincial de la Santé et de l'hon. Dr Paquette, sera achevé d'ici quelques jours et pourra commencer à recevoir des malades, diminuant d'autant l'encombrement des hôpitaux des villes, et plaçant à la portée des populations du haut des comtés de Kamouraska-L'Islet-Témiscouta des facilités de traitement et d'hospitalisation d'une valeur inestimable.

La bénédiction officielle du nouvel hôpital aura lieu à la fin de juin ou au début de juillet et elle fera l'objet d'une belle célébration.

ST-SIMEON, Bon.

M. Lévis Arseneault, de Québec, est revenu visiter ses parents, après 27 ans d'absence.

M. René Poirier est de retour de Baie-Comeau.

M. Lucien Bélanger, qui a fait un séjour à l'hôpital de Campbellton, est revenu dans sa famille.

A VENDRE

A Vendre, pour cause de santé. Commerce avec logement de 8 pièces et solarium. Maison 29 x 40, deux étages. Boucherie et épicerie, réfrigérateur automatique. Très beau centre d'affaires situé à St-Robert-Bellarmin, Rimouski. Pour plus de renseignements, s'adresser à M. J.-R. Chassé, St-Robert-Bellarmin.

Terrains à vendre

Lots à bâtir, situés rue St-Robert, à St-Robert-Bellarmin, Rimouski. S'adresser à René Lepage, 79 Rouleau, Rimouski.

Bonne demandée

Bonne demandée pour ouvrage général. S'adresser à Mme Tom Lortie, 87 rue de la Cathédrale, Rimouski. Tél. 497. C.P. 659.

VOTRE PROPRE COMMERCE !

Nos 900 vendeurs sont indépendants dans leur territoire. Joignez-vous à la meilleure compagnie de vente à domicile, au Canada, et faites de \$35. à \$60. par semaine en vendant nos 200 produits garantis. Vous payez vos produits comptant et réalisez une voiture pour la campagne. Tous détails fournis gratuitement: FAMILIEX, DEPT. B, 1690 Delorimier, Montréal.

- Pour
- sécurité
- confort et
- économie

voyagez par le



Le Progrès du Golfe

Publié par —
LA COMPAGNIE DU
PROGRES DU GOLFE

Bureau :
174, rue St-Germain
RIMOUSKI

Abonnement :
\$1.00 par année
\$1.50 par année à l'étranger

Georges MASSON

Comptable agréé
Chartered Accountant

149, St-Germain, RIMOUSKI

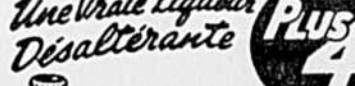
Bernadette Tremblay

FLEURISTE

179 rue Notre-Dame — Tél. : 379-m

RIMOUSKI

Une Vraie Liquor Désaltérante Plus 4



- PÉTILLANTE
- RAFRAÎCHISSANTE
- FORTIFIANTE
- SUBLIMÉ

Distributeur : Henri JACOB
RIMOUSKI

St-Maurice de l'Echourie

Syndicat. — Dimanche dernier, eut lieu l'assemblée du Syndicat des Pêcheurs relativement à la ristourne à verser aux membres.

M. l'abbé Alfred Gagnon est revenu de Québec.

Mlle Isabelle Cloutier a passé quelques jours à Cloridorme.

Mme J.Bte Francoeur est revenue d'un voyage à Rivière-au-Renard.

Routhierville

Mme Arthur Ouellet, à l'hôpital à Québec.

Mme Joseph Poirier est allée conduire Mme Arthur Lévesque à l'hôpital de Campbellton.

M. Doria Côté est de retour de Québec.

J.-A. GENDREAU, O.D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN
ST-FABIEN

BUREAUX :

AMQUI — 2ème lundi du mois, Hôtel Langis
MONT-JOLI — 1er lundi du mois, Hôtel Champlain
MATANE — 1er mardi du mois, Hôtel Simard
TROIS-PISTOLES — 1er jeudi du mois, de 9 h. à midi, Hôtel Trois-Pistoles.

NOTAIRES

Eudore Couture

Licencié en droit
NOTAIRE

Bureaux : Immeuble Gilbert, 144 rue de l'Évêché, tél. 168

Domicile : 319, rue St-Germain, tél. 367

Adjoint : CHARLES D'ANJOU, LL.L., notaire. Bureau : Immeuble Gilbert (tél. 63-v). — Domicile : 2, rue Tessier (tél. 138).

RIMOUSKI

Gleason Belzile

&
Ronaldo Rabouin

NOTAIRES

Cessionnaires du greffe de L. de G. BELZILE (1895-1933)
Edifice Banque Canadienne Nationale

RIMOUSKI, P. Q.

AVOCATS

Asselin & Asselin

AVOCATS

R.E. Asselin, LL. L.

Dérome Asselin, B.A.

Bureaux : 158 de l'Évêché
RIMOUSKI

Gagnon & Gagnon

AVOCATS

Paul-Emile Gagnon, C.R.

Gilles Gagnon

Immeuble de la Cie de Pouvoir
RIMOUSKI

Casgrain & Tessier

AVOCATS

Hon. Perrault Casgrain, C.R.
Maurice Tessier, LL. L.

Immeuble BANQUE
CANADIENNE NATIONALE
Rimouski, P. Q.

Gendreau & Beaulieu

AVOCATS & PROCUREURS

Bureau à 142 de l'Évêché
Bureau à Trois-Pistoles :

Les 1er et 3e samedi de chaque
mois à l'hôtel Desbiens.
RIMOUSKI

Arthur St-Onge

AVOCAT

Edifice Lepage — RIMOUSKI
C. P. 720 — Tél. : 276

Bureau en fin de semaine
à Amqui.

D'Anjou & Laniel

AVOCATS

RIMOUSKI

50, ave de la Cathédrale — Tél. : 80

MEDECINS

Dr J.-O. Drapeau

MEDECIN

Spécialité : Chirurgie générale
Bureau : 124 rue St-Germain,
de 2 à 4 et de 7 à 8 p.m.

Bureau à la Pharmacie
St-Robert,
18 rue Michaud

de 4 1/2 à 6 et de 8 à 9 1/2 p.m.

Dr J. L. Paradis

MEDECIN GENERALE

92 Ave de la Cathédrale — Tél. : 704
RIMOUSKI

Dr Benoît Dumas

MEDECIN-VETERINAIRE

Téléphone 589 — 109, rue St-Germain
RIMOUSKI

Dr J.-Auguste Dubé

CHIRURGIEN-DENTISTE

RIMOUSKI

160 De l'Évêché — Tél. : 156

ARPENTEUR

Tél. : 324

Louis-Léo Doyon

ARPENTEUR-GEOMETRE

Ingénieur-Forestier Conseil

Edifice Banque Canadienne Nationale

RIMOUSKI

A la Cour d'Assises

Réminiscence d'une visite au procès Pétain. — Ouverture des Assises. — Les trois frères en prison. — Tous les prévenus condamnés. — Ajournement au 8 avril.

A Paris, en 1945, au célèbre Palais de Justice, j'avais eu la bonne fortune, si l'on peut dire, d'assister à quelques séances du procès fait au maréchal Philippe Pétain; cette semaine, au Palais de Justice de Rimouski, à l'occasion de l'ouverture des Assises Criminelles, je faisais un parallèle entre les deux cérémonies et constatais que, parmi les causes qui ont créé le miracle de notre survivance, nos tribunaux de justice, par leur administration sage et exemplaire, accomplissaient leur large part.

Une séance d'Assises au Palais de Justice de Paris, lors de ce fameux procès Pétain, est assez difficile à dépeindre, tellement il y avait de cahots dans les témoignages, dans les remarques des jurés, du juge, les prises de bec de part et d'autre: on entend des cris de "canaille!", "faux patriote!", "vendu aux Allemands!", "collaborateur!", "vichyste!", "traître!", "assassin!" et autres épithètes de nature à agacer l'épiderme, même s'il n'est pas sensible. Le président du tribunal (Juge Mongibeaux), le poing levé vers Pétain, ce même poing revenant et se desserrant de temps à autre pour affirmer ou remettre en place sa barbe, participe au chahut.

Le témoin dans la boîte : un orateur incomparable, dont cette phrase, malgré sa hardiesse, dans les circonstances, résonne encore à mes oreilles: "Comment osez-vous croire, Français, que je puisse trahir cette terre qui m'a vu naître et où mes pieds reposent en ce moment?" Pierre Laval, triste figure, venait essayer de se disculper tout en incriminant son ancien chef. Son éloquence ne put rien pour émouvoir le cœur des jurés, même si elle nous arrachait des larmes, à nous étrangers, spectateurs sans influence.

Après avoir traité le président du tribunal d'hypocrisie et invectivé les membres du jury, Pierre Laval s'attira tout d'abord des répliques du même ton. L'atmosphère se tendit davantage lorsqu'on l'entendit expliquer qu'il devrait peut-être lui-même juger ses juges. C'en était assez; la tempête s'éleva, des murmures on passa aux cris et finalement, dans un désordre honteux pour ces vieux murs d'un Palais de Justice, on reconduisit Laval dans sa cellule; il devait en sortir quelques jours plus tard, pour se rendre au poteau d'exécution.

Cette séance dans une salle où, à mon avis, doit régner le plus grand décorum, m'a laissé sceptique sur l'administration de la justice à Paris. Evidemment, la loi n'est pas la même. Tandis qu'en Canada, d'après notre droit anglais, il faut prouver qu'un individu s'est rendu coupable d'une offense, le droit français est l'opposé et c'est l'accusé qui doit prouver son innocence. Ce système, entre autres défauts, comporte peut-être celui d'offrir au public des spectacles comme celui dont je fus témoin, où jurés, juges, avocats, audience participent au débat, et où l'argumentation réside plus dans la force des poudrons que dans la logique de la preuve. J'ose espérer, cependant, que cette séance n'est pas typique de ce qui peut se passer devant les tribunaux, en France; s'il en est autrement, j'en ai une bien pauvre opinion.

Par contraste, dans la sérénité, le calme, la politesse, vêtus de leurs toges noires, inspiratrices de respect, de sérieux et de justice, l'honorable juge Noël Belleau et les membres du Barreau entrent dans la salle des délibérations, mardi matin, pour l'ouverture de la session des Assises Criminelles de 1947. Me Gérard Simard, c.r., représente le département du procureur général, et la première cause sur le rôle le mettra aux prises, dans l'argumentation et les plaidoiries, avec Mes R.E. Asselin, c.r., et Fernand Dionne, qui défendent le prévenu, Léopold Bouchard, d'Amqui.

Les Bouchard

"Vous vous êtes conduit comme un bandit; ce n'est pas la première fois d'ailleurs que vous comparez devant les tribunaux: vous êtes un récidiviste. Vous avez commis un assassin, en pleine nuit, sur un homme qui vous rendait service. Le jury vous a fortement recommandé à la clémence de la Cour, et ce n'est dû qu'à cette recommandation que je vous condamne seulement à 6 mois de prison, \$100.00 d'amende ou à trois mois additionnels, à défaut de paiement de l'amende".

Ce premier procès marquait une victoire pour la Couronne, laquelle, par l'entremise de son procureur, Me Gérard Simard, c.r., a démontré que, durant la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1946, à Amqui, Léopold Bouchard, après une course dans la voiture-automobile de M. Philippe Pouliot, taxi de Rimouski, paya le chauffeur d'un coup de bouteille de bière, en pleine figure, infligeant ainsi des

lésions corporelles assez graves à la victime.

Après 14 minutes de délibération, le président des jurés, M. Lucien Roy, agronome de St-Fabien, déclara le prévenu coupable, tout en le recommandant à la clémence de la Cour. Les autres membres du jury étaient MM. Cyprien Bouchard, Henri Cimon, Jean-Baptiste Fortin, Arthur Proulx, Ernest Boucher, Roméo Hins, Adolphe Brissou, Hervé Brissou, Omer Rousseau, Alfred Gagné et Adélard Ouellet.

Esprit de famille

Ce procès devait avoir des retentissements. Le soir même où Léopold Bouchard fut envoyé en prison pour six mois, Philippe Pouliot se rendit au grill de l'hôtel Manoir National, où René Bouchard, frère du premier, lui fit des menaces assez dangereuses pour que M. Pouliot fasse appel à la police et recherche la protection de celle-ci. Les constables Michaud et Lepage se rendirent donc au grill et mirent Bouchard en état d'arrestation. Comme la camionnette de la police se trouvait déjà en face de l'hôtel, on y fit monter l'accusé, sur la banquette d'avant.

Bataille dans la rue

On n'arrête pas son frère sans qu'on s'informe de la nature de l'offense qu'il a commise. Arthur Bouchard, frère des deux autres, était aussi attablé au grill, et, après avoir vu René conduit au camion de la police, il décida d'y aller lui-même pour voir ce qui se passait. Mais lui en prit, et comme l'ours qui se dirige vers le piège, il ne tarda pas à se faire mettre en état d'arrestation pour avoir entravé le travail des constables. Il s'ensuivit une bagarre où l'on vit finalement une garçonne tourner dans l'air et s'abattre sur l'œil gauche du dernier membre de la famille, aux prises avec les représentants de la justice.

Tout finit mal qui commence mal. René Bouchard, qui avait menacé Philippe Pouliot, devra fournir un cautionnement de paix au montant de \$500.00, pendant un an. Il plaidera coupable à l'accusation portée contre lui. Son frère Arthur jugea bon de s'en remettre à la décision du juge, après un procès sommaire, hier matin, au Palais de Justice. Il a été plus malchanceux que le premier; pour avoir nui au travail des officiers de police, il a été condamné à un mois de prison, avec travaux forcés, et à payer les frais. De plus, à sa sortie de prison, il devra fournir un cautionnement de garder la paix, de \$500.00.

L'épilogue des frères Bouchard se résume donc à ceci: à deux jours d'intervalle, ils ont accumulé, en sentences, 7 mois de prison, dont un mois aux travaux forcés, \$1000.00 pour cautionnements de paix, une amende de 100.00 et de sévères réprimandes de part et d'autre. Ces mousquetaires sont tous hébergés, aux frais de la province, derrière les barreaux à la prison de Rimouski.

Vous êtes une brute

"Je crois que le verdict est correct. Je m'entreprendrai pas de vous faire une leçon. Laissez-moi vous dire, cependant, que vous avez traité votre femme d'une manière dont vous ne traiteriez pas un animal. Votre épouse est maintenant sur un lit d'hôpital, et c'est sans doute à la suite des mauvais traitements que vous lui avez infligés".

"Vous êtes un honnête homme, un bon travailleur, mais vous êtes aussi une brute. Comme l'on vous a recommandé à la clémence de la cour, je ne vous condamne qu'à 2 mois de prison, et j'espère que cette sentence vous servira de leçon".

La Couronne, toujours par l'entremise de son procureur, Me Simard, enregistrèrent ainsi sa deuxième victoire, à ce terme des Assises Criminelles. L'accusation portée contre Alexis Lechasseur, de Ste-Paul, a révélé que, au cours d'une période de trois ans et demi, l'accusé a maltraité son épouse et son enfant, leur causant des lésions corporelles. C'est l'exposé d'un drame de famille bien pénible, et les jurés ne délibérèrent que 12 minutes avant de revenir dans la salle d'audience. Par la bouche de leur président, M. Lorenzo Desrosiers, ils déclarèrent le prévenu coupable, tout en le recommandant à la clémence de la Cour. C'est à la suite de ce verdict que le président du tribunal prononça la sentence énoncée plus haut. MM. Roméo Hins, Jacob Roy, Paul Fréchette, Hervé Brissou, Léo Voyer, Roméo Proulx, Charles Lévesque, Polycarpe Dastous, Auguste Thibault, Alfred Gagné et Norbert Ouellet assésaient comme jurés.

Rôle des policiers

L'honorable Juge Belleau expliqua le rôle qu'ont joué les cons-

tables et policiers, dans la vie courante, lorsque les prévenus Armand Hachez et Hector Paradis comparurent pour recevoir leur sentence, après avoir enregistré un plaidoyer de culpabilité au début du terme. Ils étaient tous deux accusés d'avoir frappé un constable et de lui avoir infligé des lésions corporelles. Le président du tribunal a loué le travail des limiers pour avoir mis à la raison ces deux individus qui menaçaient la sécurité publique. Ils devront séjourner un mois derrière les barreaux et payer en plus une amende de \$50.00.

Moyen honnête

"Vous avez choisi le moyen le plus honnête pour reconnaître votre culpabilité, en vous avouant coupable, au lieu de venir dans la boîte vous parjurer. On ne semble pas reconnaître la gravité d'un parjure et l'on en fait usage d'une manière scandaleuse. Vu les circonstances et le fait que vous avez déjà passé quelques jours en prison, je ne vous condamne qu'à 15 jours".

Telle fut la dernière sentence de la première partie du présent terme, et elle s'appliquait à Aimé Emond, accusé de recel.

Ajournement

Il ne reste plus maintenant que 4 causes sur le rôle et elles seront plaidées les 8, 9, 10 et 11 avril prochains, pour donner aux jurés et aux avocats le privilège de vacances pendant la semaine sainte et celle de Pâques.

PROCLAMATION

Avis public est par les présentes donné que je proclame une minute de silence pour être observée à 3 heures p.m., le Vendredi Saint, 4 avril 1947, en signe de pieux hommage à Notre Divin Rédempteur

Elzéar Côté

Maire de la Ville de Rimouski.

Au Conseil Municipal

Lundi, le 17 mars 1947, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 heures p.m., sont présents: monsieur le maire Elzéar Côté et messieurs les conseillers Albert Dionne, Dr Victor Lepage, Ernest Doucet, Paul-H. L'Heureux, Albert Labbé et Albert Doucet, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Vu les mutations de propriétés suivantes: numéro 519-29 de la succession Tessier à M. Roméo Doucet; numéro 521p de M. Pierre Thériault à M. Napoléon Dion; numéro sp de M. P.P. Beilize à Mme P.E. Martin; numéro 2p de Mme P.E. Martin à M. Victor Castonguay; numéro 214p de M. Octave Bellavance à M. Roméo Gagné; numéro 8p de M. Ferdinand Santerre à la Cie Santerre, Ltée; numéros 443p, 463 et 465 de M. Ferdinand Santerre à M. Robert Santerre; numéro 237 de Maurice Ouellet-Esqt & al. à M. Irénée Gendreau; numéros 457p, 470 et 479 de M. Antoine Michaud à M. Emery Lessard; numéro 172 de M. Louis Amiot à M. Gérard Amiot; numéros 387p et 394 de M. Louis Amiot à Louis Amiot, Enr.; numéros 387p et 394 de M. Louis Amiot à MM. Arthur et Maurice Amiot; un terrain faisant partie des numéros 300, 301, 302 de M. P.E. Frenette à M. Arthur Pelletier; un terrain faisant partie du numéro 521 de M. Octave Michaud à M. Auguste Morneau; un terrain faisant partie du numéro 521 de M. Auguste Morneau à M. Maurice St-Pierre; un terrain faisant partie du numéro 521 de M. Octave Michaud à M. Honoré Bouchard; un terrain faisant partie du numéro 2 de M. François Dumais au Directeur, terres aux A.C.; un terrain faisant partie du numéro 2 de M. Lionel Blanchet au Directeur, terres aux A.C.; un terrain faisant partie du numéro 2 de M. François Dumais à M. Camille Beaulieu; un terrain faisant partie du numéro 2 de M. François Dumais à M. Romuald Turgeon; un terrain faisant partie du numéro 4 de M. Antoine Dumais à MM. Emile St-Pierre, Dr Marc Blanchet et Charles Otis; un terrain faisant partie du numéro 3 de M. Antoine Dumais à MM. Alphonse Vignola et François Michaud; un terrain faisant partie des numéros 412 et 415 de M. Georges Bouchard à M. Albert Côté; numéro 521-7 de M. Maurice Robert à M. Vézina Plourde, au cadastre de cette ville, le secrétaire-trésorier est chargé de noter ces mutations dans les rôles d'évaluation et de perception de la municipalité.

Le conseil reçoit les communications suivantes: Un rapport du Comité d'urbanisme en date du 4 mars 1947, lequel rapport est accepté et ratifié. Trois rapports des réunions conjointes des comités, en date des 10, 14 et 15 mars 1947, lesquels rapports sont acceptés et ratifiés.

Une requête de M. Alphonse Chasé & al. pour obtenir le pavage de la rue Notre-Dame.

Un rapport de l'Unité Sanitaire concernant l'analyse des échantillons d'eau prélevés à Rimouski le

4 février 1947.

Des demandes de permis de cocher.

Des demandes d'emploi. Une lettre du Ministère des Affaires Municipales décrétant l'heure avancée pour Rimouski, à partir de minuit et une minute, dimanche le 23 mars 1947, jusqu'à minuit et une minute, dimanche le 28 septembre 1947.

Une lettre de Ouellet Automobiles, Enr., offrant de vendre trois signaux dans une boîte métallique.

Une lettre de M. Arthur Turcotte offrant d'acheter une voiture usagée pour le prix de \$27.00.

Une lettre de Mme François Gagnon offrant de céder gratuitement le terrain de la rue St-François, à partir de la rivière jusqu'à 400' de la rue St-Germain, sur une largeur de 40 pieds.

Une lettre de la Cie de Pouvoir au sujet des silencieux qui doivent être posés sur les moteurs diesels installés près de la rue Tessier.

Un projet de résolution pour continuer la révision cadastrale.

Une police d'assurance de MM. Martin & D'Anjou couvrant les pompiers volontaires.

Une demande pour l'hospitalisation de M. Arthur Côté.

Un projet de règlement pour amender le règlement No 326, concernant les licences de commerce.

Un projet de règlement concernant les cochers et rouliers publics. Un projet de formule pour les demandes de permis de construction.

Une demande de M. Yvon Desrosiers pour augmenter son salaire.

Une lettre de "Les Compagnons de l'Art" demandant au conseil d'acheter un piano pour être placé dans la grande salle à l'usage de leur société et des autres associations.

Un contrat soumis par le Département des Transports pour permettre au conseil d'avoir un permis d'exploitation pour l'aéroport de Rimouski.

Proposé et résolu que M. Hector Lebel soit engagé comme constable de cette ville, pour six mois, avec salaire sur la base annuelle de \$1,500.00.

Proposé et résolu que la demande de M. Hilariou Lepage, pour une deuxième licence de cocher, soit accordée pour l'année finissant le 30 avril 1947, et que les autres demandes pour tels permis soient référées au Comité pour étude et considération.

Proposé et résolu que l'offre de M. Arthur Turcotte soit acceptée.

Proposé et résolu que la demande de M. Arthur Côté ne soit pas accordée.

Proposé et résolu que Son Honneur le maire soit autorisé à signer la demande pour avoir un permis d'exploitation de l'aéroport de Rimouski du Département des Transports, en faveur de la ville de Rimouski, et de voter la somme de \$10.00 pour tel permis.

Proposé par M. le conseiller Lepage, secondé par M. le conseiller Doucet (Ernest), et résolu que la ville achète du calcium pour abattre la poussière dans toutes les rues de la ville en attendant le pavage permanent.

Proposé par M. le conseiller Labbé, secondé par M. le conseiller Dionne, et unanimement résolu que Son Honneur le maire soit chargé de rencontrer l'Hon. Ministre de la Voirie et M. Alfred Dubé, député du comté, pour l'étude du programme de pavage des rues de cette ville.

Proposé par M. le conseiller Lepage, secondé par M. le conseiller Doucet (Ernest) et résolu que la demande soit faite de suite pour prolonger l'avance de l'heure après le 28 septembre 1947.

Proposé par M. le conseiller Labbé, secondé par M. Doucet (Albert) et résolu que demande soit faite à la Cie de Pouvoir de poser des silencieux sur ses moteurs diesels aussitôt qu'il sera possible de le faire.

Proposé par M. le conseiller L'Heureux, secondé par M. le conseiller Doucet (Ernest) et unanimement résolu que la Ville continue les travaux de révision cadastrale aux mêmes conditions du contrat avec M. Doyon, arpenteur, pour être terminés cette année, et affecte un montant additionnel jusqu'à concurrence de \$2,500.00; et que demande soit faite à l'Hon. Ministre des Terres et Forêts, par l'entremise de M. Alfred Dubé, député, pour qu'il veuille bien affecter le même montant dans son budget à cette fin.

En attendant la perception des taxes municipales et autres arrérages de comptes dus à la municipalité, ainsi que le vote d'un règlement d'emprunt, il est proposé par M. le conseiller Dionne, secondé par M. le conseiller Labbé, et unanimement résolu d'autoriser sous le seing du maire et le contreseing du secrétaire-trésorier un ou des emprunts temporaires pour une somme totale de soixante-six mille dollars (\$66,000.00), de la Banque Canadienne Nationale ou autres prêteurs, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4% par année, et que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de ratifier la présente résolution.

Proposé et résolu que la formule pour demande de permis de bâtir soit approuvée et qu'on en fasse faire l'impression en triplicata. Proposé et résolu de ne pas accé-

der à la demande de M. Yvon Desrosiers.

Proposé et résolu que les demandes d'emploi et l'offre de M. Lorenzo Ouellet soient référées aux comités de ce conseil pour étude et considération.

A l'occasion du 50e anniversaire de mariage de M. Romuald Fiset, ancien maire de cette ville, il est proposé par M. le conseiller Labbé et unanimement résolu que ce conseil vote des félicitations et ses meilleurs vœux à M. et Mme Fiset. Le conseil fait la première lecture d'un règlement pour amender le règlement No 1 de cette ville.

Proposé et résolu que ce conseil soit ajourné au vendredi, le 21 mars 1947, à 8 heures p.m., pour les affaires inachevées.

Nominations ecclésiastiques

M. l'abbé Aubin Fougères, vicaire à la cathédrale, est nommé vicaire à Matane.

M. l'abbé Gérard Cayouette, vicaire à Trois-Pistoles, est nommé vicaire à la cathédrale.

M. l'abbé Georges Gauvin, curé de St-Louis du Ha! Ha!, est nommé aumônier des Soeurs du St-Rosaire, à Rimouski.

M. l'abbé Léon D'Anjou, curé de St-Laurent de Matapédia, est nommé aumônier des Frères du Sacré-Coeur, au Juvénat de Rimouski.

M. l'abbé Cléophas Morin, aumônier de l'hôpital de N.-D. du Lac, est nommé aumônier de l'Ecole Mécanique des Soeurs du St-Rosaire à Rimouski.

Nous terminerons dans notre prochain numéro la liste des récentes nominations ecclésiastiques.

Profession d'une religieuse japonaise à Gaspé

Gaspé. — Le 12 mars, dans la chapelle des Soeurs Missionnaires du Christ-Roi à Gaspé, Son Exc. Mgr Albini LeBlanc, évêque de Gaspé, présidant une touchante cérémonie de profession religieuse qui prenait, en l'occurrence, un cachet missionnaire tout à fait particulier.

En effet, l'heureuse élue du jour était une jeune fille japonaise, Mlle Nishikaze Chico, convertie à la foi catholique depuis quelques années et baptisée par S. Ex. Mgr Emile-Marie Buno, vicaire apostolique de Prince Rupert, Colombie canadienne; devenue en religion, Sr Marie-de-St-Joseph, elle est le premier sujet japonais qui émet des vœux au noviciat canadien des Srs Missionnaires de Christ-Roi.

S. Excellence était assistée dans ses fonctions par M. le chancelier Albert St-Laurent et M. le secrétaire Paul Joncas. On voyait au chœur le R. P. Alphonse Gauthier, c.s.v., supérieur du séminaire de Gaspé, et le R. P. André Dagenais, c.s.v., chapelain de la communauté. La nef était remplie d'amis et bienfaiteurs de l'Institut ainsi que d'un groupe des élèves du monastère des Ursulines.

Dans l'allocation de circonstance qu'il daigna lui-même prononcer, Son Excellence Mgr LeBlanc rappela la beauté du "Dimitte omnia et invenies omnia" et la grandeur de l'apostolat, car les Missionnaires du Christ-Roi, en se consacrant à Dieu par la profession religieuse, ne s'engagent pas seulement à travailler à leur sanctification personnelle, mais font le vœu de s'immoler pour le salut des âmes. C'est là le véritable apostolat qui portera le rayon de lumière aux peuples païens pour les guider vers le Christ et leur faire goûter les bienfaits inestimables de la Foi et de la Rédemption.

Décès

— A New-Richmond, est décédé subitement, le 21 mars, M. Raymond Cyr, âgé de 29 ans. Lui survivent son épouse (Alice Caissy) et un fils.

— A St-Octave, le 22 mars, à l'âge de 82 ans et 3 mois, Mme Joseph Brabant (Marie Gagné). Cinq fils et six filles lui survivent: MM. Horace, Emile, Octave, Valmore et Joseph; Mesdames Joseph Hammond, Emile Gagné, Edouard Dubé, Henri Cyr, J.-Bte Nadeau et Hildogarde.

— A Rimouski, le 23 mars, à l'âge de 15 ans, Mlle Jeannette Lévesque, de St-Alexis de Matapédia, fille de M. et Mme Onésime-T. Lévesque. Outre ses parents, quatre soeurs et cinq frères lui survivent.

— A Montréal, le 22 mars, à l'âge de 22 ans, Mme Roger Séguin (Cécile Bossé), fille de M. et Mme Alfred Bossé, de St-Robert Bellarmine.

— A L'Île-Verte, le 24 mars, à l'âge de 92 ans, Mme Ve Prudent Lavoie (Tacille Caron).

Coiffeuse demandée

Coiffeuse d'expérience demandée. Bon salaire. S'adresser au Salon Marcelle, 258 rue St-Germain, Rimouski. Tél. 73-w.

NOTES LOCALES

— M. l'abbé Aubin Fougères est parti au commencement de la semaine pour Matane, où il est maintenant vicaire, après avoir été vicaire à la cathédrale durant une couple d'années.

— M. et Mme Amédée Ouellet sont de retour de Québec.

— M. Louis D'Auteuil est revenu de Québec, où il a rencontré les membres du club d'échecs.

— Mme Isidore St-Laurent, de Sudbury, était en ville la semaine dernière. Elle passe quelques jours parmi ses enfants à Luceville et Ste-Luce.

Naissance

M. et Mme Roger Bernier (Gervaise Bédanger) font part à leurs parents et amis de la naissance de leur fils, né le 3 mars et baptisé sous les prénoms de Joseph-Alphonse-Guy. Parrain et marraine, M. Claude Bernier et Mlle Rita Bernier, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme J.-O. Bernier, grand-maman.

Vivre simplement

Un mode de vie simple et naturel est, d'après les hygiénistes, le meilleur garant de la santé individuelle. Il faut vivre simplement pour vivre simplement.

Trop de personnes recherchent une vie de luxe, de surabondance et de complications. Les médecins nous affirment que la modération, même la recherche des biens de ce monde, est la clef de la bonne santé. Tout ce qu'il nous faut véritablement, pour bien nous porter, c'est une dose modérée d'aliments, d'abri, de vêtements, d'air frais, d'exercice et de récréation.

Les Méchins

— M. et Mme Louis Keable et leur fillelette Françoise sont présentement à Dorchester, E.U.

— M. et Mme Yvon Pelletier, de Cap-Chat, ont visité leurs parents la semaine dernière.

— Nous souhaitons un prompt rétablissement à Mme Octave Langlois, qui a subi une opération à l'hôpital de Matane.

— M. et Mme Alphonse Desjardins ont eu la douleur de perdre leur bébé de 19 mois.

Congrès des Pêcheurs Unis à Rivière-au-Renard

S. Exc. Mgr Albini LeBlanc, évêque de Gaspé, a chanté la messe d'ouverture du congrès annuel des Pêcheurs-Unis, tenu à Rivière-au-Renard cette semaine. M. l'abbé Ludger Trépanier prononça le sermon de circonstance.

Dans la journée de mercredi des séances d'études furent présidées par MM. Gérard Guité et A.J. Boudreau, qui donnèrent des causeries intéressantes. Le bilan du Syndicat fut étudié par M. André Dionne, surintendant général des Pêcheurs-Unis.

La journée de jeudi fut consacrée à des entrevues particulières et à des discussions d'ordre général dans l'intérêt des membres.

Vendredi, jour de clôture des assises, des entrevues eurent lieu entre les gérants des coopératives et les représentants des maisons de commerce.

On demande

On demande un linotypiste d'expérience, avec références. S'adresser à R. Blais, 3 rue Marquette, Sherbrooke, P.Q.

"CHASSEZ LA ROUILLE..."
FAITES BRILLER VOTRE POÊLE!"



MINE À POÊLE
SULTANA
STOVE POLISH

LIQUIDE OU EN PÂTE

4.50 et 5.00

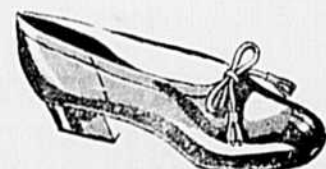
LE STYLE EST GRATUIT

Vous serez prêtes pour les marches dans ces modèles plats. Dessinés pour confort et comme complément parfait de votre garde-robe.



Loafers en cuir de veau rouge

5.00



"Ballerina" en suède ou en élan, brun ou noir

4.50 et 5.00

LE MAGASIN ST-GEORGES
ENREGISTRÉ

GEORGES MASSON, Propriétaire

174, RUE ST-GERMAIN - - RIMOUSKI

Mesdames, Messieurs

Le "PETIT PARIS"

J.F. Gaudet Prop.

Ave. de la Gare, Mont-Joli

Vous présente ses Meilleurs Vœux à l'occasion de la grande fête de Pâques

Spécialiste de la chaussure